Bulletin municipal

n°65

LA MURAZ

Journal communal de La Muraz n°65
Parution semestrielle gratuite
Tirage 570 exemplaires
Responsable de publication : Nadine Perinet

Commission du bulletin :
Membres de la Commission : Camille Layeux (C.L.), Marie-Aurélie Amaral (M-A.A.), Edouard Jacquemoud (E.J.), Patricia Meunier (P.M.), Elisabeth Prallet (E.P.), Etienne Toullec (E.T.).

Rédacteurs extérieurs à la commission :
Rédacteurs extérieurs à la commission : Comité de Croc'livres, Anne Collé-Guillaumin (A.C-G.) Mélanie Capuçon (M.C.), Mélanie Fantuzzo (M.F.), Françoise Guerin-Fahner (F.G-F.), Gianni Guerini (G.G.), Hubert Lacroix (H.L.), Rachel Lerculeur (R.L.), Magali Madala (M.M.), Corinne de Rosso (C.R.), Evelyne Pattay (E.Pa.), Stéphanie Pose (S.P.), Anthony Scheffencker (A.S.), Martha Sierra-Arregui (M.S-A.), Christelle Thörig (C.T.).

Photos de couverture : Dakota Fireck, Elisabeth Prallet, Stéphanie Pose et Christelle Thörig.

Imprimerie Offset Service - Reignier - 04 50 43 43 02
Impression sur papier recyclé

Sommaire

MOT DU MAIRE 3

AFFAIRES COMMUNALES 4
Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal 4-13
Financement 14
Qu'on se le dise 14
Urbanisme 14
Etat-civil 15
Circulation à la Croisette 15
Mise en réseau souterrain - ENEDIS 15
Tags 16
La nuit a été belle... 16
Pont de Chez Mollière 16
Pont de la Meunière 17
Qui suis-je ? 17
Actus Bâtiments/Voiries 18
Maison - Centre village 19
Emplois saisonniers 19
Octobre Rose 20
Encombrants 20
Cérémonie du 11 novembre 21
Eglise 21
Les agents municipaux, tous sauveteurs secouristes au travail 22
Réunion des présidents des associations 22
Décorations de Noël 22

AFFAIRES SCOLAIRES 23
La garderie à la bibliothèque 23
Réunion de courtoisie 23
Repas de Noël 23

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 24
Goûter intergénérationnel 24
Jeux de cartes du mardi 24
Goûter de Noël 24
Coupe du Monde de Football 2022 25
Colis de Noël 25

MANIFESTATIONS MUNICIPALES ET ASSOCIÉES 26
Ronde d'Automne 26
Téléthon 27

ÉCOLE 28
Au loup ! 28
Cross sur le chemin du Champ Bolliet 28
Les Anniversaires 28

VIE ASSOCIATIVE 29
Association des parents d'élèves (A.P.E) 29
Association Croc'livres 30
Association Sports et Loisirs 30
Comité des fêtes 31
Association Saint-Antoine 32
O.M. Sens Yoga 32
Association les Muriens 33
La COPPANDY du Salève 34

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE 35
Nouveau site Internet 35
Permanences architecturales 36
Conciliateur de justice 36
Communiqué de presse : 3 gros chantiers 37-38
La Maison du Salève 39

AUTRES INFORMATIONS 40
Changement de trésorerie 40
Covoiturage 40
REZUP 41
SIVALOR 42
ARS 42

BLOC-NOTES 43

Le mot de Mme le Maire

Bonne et heureuse année 2023 à vous toutes et tous !

Chères Habitantes,

Chers Habitants,

En janvier, c'est le traditionnel défilé des vœux à souhaiter.
En mon nom personnel, au nom des membres du Conseil Municipal, des agents communaux, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2023. Que cette nouvelle année vous permette de réaliser vos projets personnels et professionnels, et surtout qu'elle préserve votre santé. Plein de bonheur et de réussites individuelles pour tout un chacun, avec de l'espoir retrouvé.
A l'heure où vous lirez ce bulletin, les fêtes de fin d'année seront terminées ! Elles viennent chercher en nous des souvenirs d'enfance, plus ou moins heureux, qui conditionnent le rapport que nous entretenons avec cette période une fois devenus adultes... il est pourtant difficile d'échapper à la frénésie ambiante et à la course un peu folle des préparatifs de Noël.
Durant près d'un mois, notre commune où il fait bon vivre, s'est parée de ses plus beaux atours afin que puisse opérer la magie de Noël. S'il nous faut maîtriser les dépenses d'énergie, il n'était pas envisageable de supprimer les illuminations, nous avons fait le choix de réduire leur durée.
Le mois de décembre a été ponctué de nombreuses manifestations, organisées par la commune et/ou les associations, qui sont venues rythmer et égayer ces dernières semaines de l'année. C'est d'ailleurs avec une joie perceptible que nous avons pu renouer avec nos animations, pour lesquelles vous trouverez les temps forts dans les pages de ce bulletin. Mes remerciements vont au monde associatif pour ces moments d'échanges et de joie.
Quelles que soient les températures du mois de décembre, l'année 2022 sera la plus chaude que la France ait jamais enregistrée. Ponctuée d'extrêmes météorologiques, 2022 est le reflet du changement climatique en France. Je me conforte à dire que la douceur de ces températures nous épargne un peu, financièrement, compte tenu du faible soutien de l'État aux collectivités territoriales. En effet, cet hiver s'annonce particulièrement difficile (coût des énergies, coupures d'électricité possibles et envolée des prix divers). Cette année, j'en appelle à la responsabilité de tous, en ce qui concerne notre comportement quotidien pour **minimiser nos dépenses énergétiques**. Il en va de la responsabilité de chacun, dans nos bâtiments publics, administratifs, associatifs, nos écoles, de veiller à la bonne utilisation du chauffage. Pour maîtriser les coûts en énergie, des mesures ont déjà été prises (durée des illuminations de Noël limitée, températures raisonnées à 19 °C dans les écoles et dans les autres bâtiments...). Néanmoins, nous devons poursuivre nos efforts.
Au hasard de vos balades automnales, vous aurez, sans doute, remarqué des travaux sur nos différents ponts communaux, réparations, rejointoiement de maçonnerie, ragréage de parement béton etc.
À la suite de l'effondrement du pont Morandi de Gênes, le débat sur la sécurité des ouvrages d'art français, notamment sur les ponts, a été lancé. Le Sénat a établi un rapport sur la sécurité de tous les ponts : **éviter un drame**, avec la mise en œuvre d'un « **plan Marshall** ». Nos ponts ont fait l'objet d'une reconnaissance par un bureau d'études dans le cadre du programme « National Pont » mené par l'État (France Relance). A cette occasion, une alerte a été reçue sur la sécurité du pont du Champbolliet. Un « carnet de santé » pour chaque ouvrage est ainsi établi, permettant de suivre l'évolution de son état et de programmer les actions de surveillance et d'entretien nécessaires. Pour la réalisation de ces travaux, des subventions, qui équivalent à environ 70 % des sommes engagées, vont nous être prochainement versées.

En vous réitérant tous mes souhaits de santé et bonheur, vous êtes invités à la cérémonie des vœux, le samedi 21 janvier à 19 h 30 à la salle polyvalente, où nous aurons plaisir à nous retrouver et partager le verre de l'amitié.

Nadine Perinet
Décembre 2022

« Sans langage commun, les affaires ne peuvent être conclues ». Confucius

Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal

Liste de membres en exercice :

PERINET Nadine,
GUERINI Gianni,
SCHUFFENECKER Anthony,
THÖRIG Christelle,
BOVAGNE Alexis,
CLERC David,
DURET Jean-Pierre,
JACQUEMOUD Edouard,
LAYEUX Camille,
MEUNIER Patricia,
ORSIER Maxime,
PRALLET Elisabeth,
AMARAL Marie-Aurélie,
TOULLEC Etienne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

Excusés :
AMARAL Marie-Aurélie (procuration à GUERINI Gianni),
JACQUEMOUD Edouard,
LAYEUX Camille (procuration à THÖRIG Christelle)
PRALLET Elisabeth (procuration à MEUNIER Patricia),
TOULLEC Etienne (procuration à THÖRIG Christelle)

Procurations : 4 **Absent :** 0 **Public :** 1

Secrétaire de séance : CLERC David
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022.

2. Service de paiement dématérialisé proposé aux usagers (Payfip)

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que, selon le décret n°2019-689 du 1er août 2018, les collectivités territoriales sont obligées de proposer aux usagers des services de paiement en ligne « à titre gratuit » et « accessibles par l'intermédiaire de téléservices, et le cas échéant d'applications mobiles, connectées à Internet ».

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PayFiP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Ce service remplace TIPI depuis le 15 octobre 2018 et est une offre packagée qui, outre le paiement par carte bancaire, propose le prélèvement SEPA non récurrent (prélèvement ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables : les usagers choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier.

Il est à noter que la DGFiP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement CB et aux frais des rejets de prélèvement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes. Pour information, le tarif en vigueur dans le Secteur Public Local (SPL) est de :

- pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération ;

- hors zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération ;

- pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20 €, avec carte de la zone UE : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.

Ces commissions sont révisables par la DGFIP.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de rôle ORMC ou des factures de régie via le dispositif PayFiP à compter du 1er août 2022 et de l'autoriser à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services PayFiP Titre, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures du rôle ORMC ou des factures de régie via le dispositif PayFip,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFip et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires) seront prévus au budget principal et aux éventuels budgets annexes concernés.

3. Transmission électronique des autorisations individuelles d'urbanisme – Contrôle de Légalité

Madame le Maire expose au conseil municipal que par convention du 22 avril 2013, la collectivité avait opté pour la transmission par voie dématérialisée des actes au contrôle de légalité (télétransmission) via un dispositif de télétransmission homologué S2low et un certificat homologué.
Un avenant avait été signé pour l'étendre aux actes relatifs aux marchés publics avec effet au 1er janvier 2019.
Depuis le 1er janvier 2022, la commune peut recevoir les demandes d'urbanisme par voie électronique.

Par circulaire du 7 mars 2022 Monsieur le Préfet informe de nouvelles dispositions concernant l'envoi sous forme dématérialisée des dossiers d'urbanisme, notamment pour les permis de construire.
Madame le Maire propose la signature d'une nouvelle convention incluant la télétransmission de ces actes, selon projet en annexe.

Vu le décret n°2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalités d'urbanisme ;
Vu la circulaire n°BAFU/2022-01 relative aux modalités de télétransmission au contrôle de légalité des actes relatifs aux demandes d'autorisation d'urbanisme ;
Vu le projet de convention à intervenir entre le Préfet de la Haute-Savoie et la commune de La Muraz pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat ;
Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour la prise en compte de la télétransmission des autorisations d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Donne son accord** pour la télétransmission des documents d'urbanisme, des actes d'urbanisme individuels dont les permis de construire, des documents budgétaires, des actes réglementaires et des documents relatifs à la commande publique.
- **Autorise** Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

4. Convention de refacturation des travaux de génie civil par la Communauté de Communes Arve et Salève

Vu les articles du CGCT ;
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCRL/BCLB-2018-044 du 02 août 2018 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes Arve et Salève (CCA&S) dans sa dernière version du 14 mars 2018 et notamment sa compétence « 6.4 Collecte et traitement des ménages et déchets assimilés » ;
Vu l'accord-cadre à bon de commandes pour la fourniture de matériaux de voirie concernant les matériaux bitumineux et les matériaux concassés ;
Vu le marché de fourniture des conteneurs semi-enterrés ;
Vu l'accord-cadre de travaux de réfection et entretien de voirie, ainsi que de mise en place des conteneurs semi-enterrés ;
Vu les délibérations du Conseil de la CCA&S du 13 décembre 2000 et n°2018 02 029 en date du 14 mars 2018, relatives au Règlement de collecte des déchets ;
Vu la délibération n°2021 04 033 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 07 avril 2021 ;
Vu la délibération DL2022 060 BIS de la CCA&S en date du 4 mai 2022 ;
Considérant la volonté de la CCA&S de développer l'implantation des conteneurs sur l'ensemble de son territoire ;
Considérant la délibération n°2021 04 033 relative à la refacturation aux Communes de la CCA&S, des charges d'implantation des conteneurs installés en régie ;
Considérant que la CCA&S est maître d'ouvrage dans l'implantation des conteneurs ;
Considérant la nécessité d'implanter des conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés sur la commune de LA MURAZ ;
Considérant la possibilité pour la commune de recourir à la CCA&S pour faire réaliser ces implantations ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les modalités relatives à la refacturation des charges d'implantation des conteneurs telles que précisées par la convention ci-annexée ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget 2022.

5. Groupement de commandes de signalisation

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment son article L.1414-3 ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu les statuts de la communauté de communes Arve et Salève, notamment l'article 9 « Services mutualisés et prestations de services » ;
Considérant que la commune de LA MURAZ a besoin de réaliser des prestations de signalisation verticale et horizontale pour les voiries communales ;
Considérant que la constitution d'un groupement de commandes devrait permettre d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses et de bénéficier des avantages d'une consultation unique ;
Considérant que le groupement de commandes doit être encadré par une convention constitutive qui doit être signée par chaque membre. Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne en particulier son coordonnateur, la communauté de communes Arve et Salève ;
Considérant que cette convention de groupement de commandes concerne la passation d'un accord-cadre à bons de commandes selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

La technique d'achat retenue est celle de l'accord-cadre mono-attributaire avec exécution à bons de commandes conformément aux articles 78 et 80 du même décret.

L'accord-cadre se décompose en deux lots comme suit :
- Lot n°1 : Fourniture et pose de signalisation verticale
- Lot n°2 : Création et entretien de la signalisation horizontale.

Par la signature de cette convention, chaque membre s'engage d'une part à signer avec les candidats retenus à l'issue de la consultation un accord-cadre à hauteur de ses besoins propres, et d'autre part à l'exécuter ;

Considérant que Arve et Salève est proposée comme coordonnateur du groupement ;
Considérant que le groupement de commandes est constitué pour la durée de l'accord, soit pour une durée ferme d'un an et reconductible trois fois maximum pour une durée d'un an ;
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres du

Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal

groupement est la Commission d'Appel d'Offres de la communauté de communes Arve et Salève ;
Considérant le projet de convention constitutive du groupement joint en annexe ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'accord cadre à bons de commandes pour la réalisation des prestations de signalisation verticale et horizontale entre la communauté de communes Arve et Salève et ses communes membres, pour la durée nécessaire à l'exécution de l'accord-cadre, soit une durée maximale de quatre ans ;
- Approuve la participation de la commune de LA MURAZ aux deux lots ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande relative à l'accord-cadre à bon de commandes pour la réalisation des prestations de signalisation verticale et horizontale ;
- Approuve que la communauté de communes Arve et Salève soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- Approuve que la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit la Commission d'Appel d'Offres de la communauté de communes Arve et Salève.

6. Commissions communales/Comités consultatifs

31.05.2022 : Commission Environnement – Rapporteur Gianni GUERINI et Anthony SCHUFFENECKER
- Invitation de M. David LECLERC, employé à pro Natura Genève en tant que responsable des réserves naturelles et également entomologiste indépendant : présentation intéressante par un intervenant passionné et compétent.
- Journée environnement : bons retours des participants, date à programmer hors vacances scolaires et animations ludiques, nouvelles... à mettre en avant afin que cette journée ne soit pas uniquement associée au nettoyage de la commune (connotation « déchets » (ramassage, bennes...) à faire évoluer.
- propositions de jardins partagés
- renouée du Japon : sensibilisation des particuliers, test d'étouffer des plantes avec des bâches sur un secteur du site de l'ancienne décharge à étudier
15.06.2022 : Commission Urbanisme

7. Questions diverses

Appartement de la Bibliothèque
Hors réserves, les travaux sont terminés. Il reste à effectuer un nettoyage avant mise en location.
Une annonce paraîtra prochainement.
Visite des lieux ce jour par l'assemblée, qui trouve l'appartement très bien restauré et particulièrement agréable dans son ensemble. Lors de cette visite, Madame le Maire demande l'avis à Alexis BOVAGNE, sur la qualité du toit de ce bâtiment. La réfection de ce toit peut attendre encore quelques années, laissant la priorité financière à d'autres bâtiments communaux, notamment l'église pour laquelle des devis sont en attente.

Ponts
Les ouvrages d'art communaux sont actuellement au cœur des préoccupations :
- D'une part, à l'initiative de la commune, des travaux d'entretien vont prochainement être entrepris par l'entreprise Alpes Ouvrages. Ils concernent des travaux de ragréage de parement béton sur le pont de La Meunière et de rejointoiement de maçonnerie sur les ponts de Champbolliet et de Chez Mollière.
- D'autre part ils font l'objet d'une reconnaissance par un bureau d'études dans le cadre du programme « National Pont » mené par l'Etat (France Relance). A cette occasion une alerte sur la sécurité du pont de Champbolliet a été reçue.
Une discussion constructive s'ouvre autour de la table :
- Une réflexion sur la totalité des ponts doit être menée, axée sur leur fréquentation (nombre de véhicules, gabarit...), desserte, état actuel, coûts...
- Une priorisation des réparations à court terme, voire de reconstruction à moyen ou long terme doit être établie.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Excusés :
AMARAL Marie-Aurélie,
CLERC David,
PRALLET Elisabeth (procuration à GUERINI Gianni),

Procuration : 1 **Absent :** 0 **Public :** 0

Secrétaire de séance : Christelle THÖRIG
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point relatif à l'éclairage public ce que l'assemblée lui accorde.

Présentation de l'Office National des Forêts (ONF) et du document d'aménagement de la forêt communale

Madame Daphné ASSE, technicienne forestière territoriale et Monsieur Nathan DEVIN, aménagiste de l'Unité territoriale du Faucigny rappellent que l'ONF gère la forêt communale.
Par sa mission, l'ONF assure le renouvellement de cette forêt, limite les prélèvements à sa production et veille à la conservation de son aspect actuel.
Son intervention s'appuie sur un document pluriannuel, à caractère réglementaire et qualitatif : « L'aménagement forestier ».
Après approbation par le préfet de Région, ce document en cours d'élaboration couvrira la période 2023-2042 et sera accessible à tous. Il est indispensable pour certaines certifications ou l'octroi de subventions.
Plusieurs techniciens de l'ONF ont effectué des reconnaissances dans la forêt pour établir des bilans (passé et prévisionnel), repérer les différentes contraintes et définir les principaux enjeux (de biodiversité, économiques, sociaux, de protection...).
La forêt communale s'étend sur 155 ha, étagés entre 850 et 1250 m d'altitude. L'inventaire fait apparaitre 3 espèces majoritaires réparties par tiers : épicéas, hêtres et sapins. Elle est en bonne santé et bénéficie d'une desserte suffisante.
L'homme intervient sur certaines de ses zones et en laisse d'autres se développer naturellement, servant de repère.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022.

2. Convention avec le Syane relative au droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique

Dans le cadre des travaux relatifs à la construction du réseau de fibre optique, le SYANE (Syndicat des énergies et de l'Aménagement du Numérique de la Haute-Savoie) a besoin d'utiliser des supports de réseaux aériens ou des fourreaux existants.
Il convient de conclure des conventions pour déterminer les conditions techniques, administratives et financières d'un droit d'usage sur le domaine communal.
Lieux : Parcelle A 968 lieudit Chez Gargairon (supports de réseaux aériens)
Parcelles D 833 et D 835 lieudit La Corbassière (supports de réseaux aériens, parcelles exploitées par l'ONF qui donne son accord car c'est un complément de l'installation actuelle)
Mise à disposition : à titre gratuit
Durée : besoin du Syane pour cet objet
Madame le Maire donne lecture du projet des conventions et demande à l'assemblée l'autorisation de les signer.

Consciente de l'intérêt général que représente le déploiement de ce réseau, l'assemblée acquiesce volontiers.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Approuve** les projets de conventions,
- **Autorise** Madame le Maire à signer les conventions.

3. Convention de mise à disposition de locaux communaux aux associations

Madame le Maire informe l'assemblée que des locaux communaux sont utilisés à titre gratuit, de façon régulière, par différentes associations.

En ce qui concerne l'Association Sports et Loisirs (ASL), Madame le Maire propose :
- une convention liant la commune et l'ASL pour la salle de réunion :
- certains mardis de 18h30 à 21h00 (cours de méditation)
- un samedi par mois de 8h30 à 12h00 ou de 13h00 à 16h30 (atelier couture), les 08/10/2022, 05/11/2022, 03/12/2022, 07/01/2023, 04/02/2023, 04/03/2023, 08/04/2023, 06/05/2023 et 03/06/2023,
- une convention tripartite entre la commune, l'ASL et la Direction de l'école pour la salle de motricité :
- les mardis de 18h00 à 21h00 (cours de zumba),
- les mercredis de 14h15 à 20h25 (cours de gym et de pilates),
- les jeudis de 17h50 à 21h50 (activités de gainage et posture, bodysculpt et hit).

Pour l'association Croc'Livres, Madame le Maire propose une convention pour l'utilisation de la bibliothèque, réglant aussi les conditions financières suivantes :
- une subvention annuelle à hauteur de 0,50 € par habitant,
- une mise à disposition de personnel communal, le mardi de 14h00 à 17h00 pour des missions administratives, de 17h00 à 18h00 pour l'accueil ludique des enfants de la garderie et 1h30 par semaine pour l'entretien,
- les dépenses de gestion courante du bâtiment (eau, électricité, téléphone, maintenance informatique, cartouches...).

Pour mémoire, un partenariat est aussi établi entre la commune et l'association pour un accueil dédié aux aînés le mardi de 14h00 à 17h00.
Pour l'association OM Sens Yoga, Madame le Maire propose :
- une convention tripartite entre la commune, l'association et la Direction de l'école pour la salle de motricité :
- les lundis de 18h00 à 21h00,
- un samedi par mois de 8h30 à 12h30.

Chaque partie a accepté les termes des engagements exposés.
Après lecture, Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ces conventions.
Les élus saluent la possibilité de pouvoir pratiquer différentes activités sur le territoire communal.

Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve ces projets de convention,
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions.

4. Décision modificative

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que les crédits sont insuffisants en fonctionnement pour la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale et en investissement pour l'achat de la nouvelle version du logiciel spécifique au service périscolaire.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal 2022 de la commune,

Elle propose les virements de crédit suivants :

OBJET	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJA ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS ALLOUÉS	
	Chapitre & article	Sommes	Chapitre & article	Sommes
Dépenses imprévues de fonctionnement	022	1 000 €		
Subvention fonctionnement CCAS			657362	1 000 €
Installation de voirie	2152	2 460 €		
Concessions Droits similaires			2051	2 460 €

L'assemblée entend ces besoins.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité
- Approuve cette proposition,
- Vote ces virements de crédit.

5. Subventions aux associations

Madame le Maire présente une demande de subvention de l'Aide à Domicile en Milieu Rural :

- Participation aux frais de fonctionnement
(10h x 8.02 € = 80.20 €)

- et participation aux frais administratifs
(1 072 habitants x 0.46 € = 493.12 €)

- soit 573.32 €.

Elle rappelle l'engagement annuel de verser une subvention de 0.50 € par habitant à l'association Croc'Livres
soit 1 072 x 0.50 € = 536 €.

L'assemblée échange sur les montants demandés, souligne l'intérêt général de ces associations et leur engagement républicain.

Monsieur Etienne TOULLEC, président de l'ADMR des Tourelles de REIGNIER-ESERY salue le soutien de 3 bénévoles dont il bénéficie pour l'établissement des dossiers des bénéficiaires, dont deux de La Muraz : remerciements à Mesdames Blandine BAILLARD et Christelle THÖRIG.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Vote une subvention de 575 € au profit de l'Aide à Domicile en Milieu Rural,

- Vote une subvention de 536 € au profit de l'association Croc'Livres,

- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

6. Service de garderie et tarifs périscolaires

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission des Affaires Scolaires s'est réunie le 9 août 2022 pour étudier certains points dont la modification des horaires d'ouverture de la garderie.

Quelques familles ont demandé d'ouvrir le service de garderie du matin dès 7h00 au lieu de 7h30.

Fin août un sondage a été effectué auprès de l'ensemble des familles pour apprécier ce besoin.

Seules 13 familles sur 75 ont répondu, faisant tout de même apparaître un taux de présence d'enfants juste en dessous du minimum attendu par la commission, afin que la commune limite sa participation sur ce nouveau créneau à celle déjà accordée sur le créneau 7h30-8h20.

Les échanges se nourrissent autour de la table.

Un élu souligne que les parents qui n'ont pas répondu n'useront probablement pas de ce nouveau créneau.

Un autre estime que l'existence du service peut appeler des usagers, l'offre peut répondre à des besoins latents.

Une maman indique que selon la distance entre domicile et lieu de travail, une dépose des enfants à 7h30 ne permet pas d'embaucher à l'heure. Un mode de garde alternatif doit être trouvé. L'accueil des enfants dès 7h00 serait un plus, ce qui est confirmé par les familles qui ont répondu.

L'assemblée échange sur l'opportunité d'effectuer un test temporaire (jusqu'aux vacances de Noël par exemple) : cette hypothèse semble peu opportune compte tenu des délais d'organisation des familles qui peuvent avoir, pour l'instant, recours à des modes de garde alternatifs.

7h00-8h20	5.00 €
7h30-8h20	3.10 €
16h00-17h00	3.50 €
16h00-18h00	4.90 €
16h00-18h30	5.90 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité
- Décide d'ouvrir le service de garderie dès 7h00 les jours scolaires à partir du retour des vacances de Toussaint,
- Dit que sur ce créneau supplémentaire, le personnel sera expressément missionné sous conditions de réservation. C'est pourquoi aucun enfant, non inscrit, ne pourra être déposé et accueilli durant la demi-heure 7h-7h30,
- Vote les tarifs ci-dessus présentés.

7. Adhésion à la médiation préalable obligatoire

La médiation préalable obligatoire concerne les recours formés contre certaines décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret.
Après une expérimentation de 2018 à 2021, ce dispositif a été pérennisé à compter de 2022 par la loi n° 2021- 1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et un décret du 25 mars 2022 est venu en préciser le cadre règlementaire.
Lorsqu'une collectivité adhère, tout recours contentieux d'un agent contre l'une des décisions concernées par ce dispositif doit, pour être recevable, avoir été précédé d'une tentative de médiation. Cela permet de rétablir le dialogue avec les agents et de limiter les recours contentieux.
Par délibération du 2 octobre 2018 notre collectivité avait adhéré à cette médiation préalable obligatoire, alors expérimentale, via une convention avec le Centre de Gestion.
Pour continuer de bénéficier de ce mode de règlement amiable des différends, elle doit conventionner à nouveau.
Madame le Maire donne lecture des principaux termes de ce document.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés,
- Approuve la convention à conclure avec le CDG74,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

8. Modifications des statuts de la Communauté de Communes Arve & Salève

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-5, L5211-20 et L5214-16 ;
Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ("MAPTAM") du 27 janvier 2014 ;
Vu la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi "NOTRe" ;
Vu la Loi du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la GEMAPI dite Loi "FESNEAU" ;
Vu la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite "Engagement et Proximité" ;
Vu l'article L229-26 du Code de l'Environnement dans sa version issue de la Loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France ;
Vu la Loi du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite Loi «3Ds» ;
Vu l'arrêté préfectoral n°93-72 du 9 novembre 1993 portant création de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCA&S) ;
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-044 du 02 août 2018 portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S dans leur version adoptée par le Conseil communautaire le 14 mars 2018 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-044 du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la CCA&S ;
Vu la délibération 2021 10 111 du Conseil communautaire en date du 1er décembre 2021 portant approbation de la feuille de route du projet de Territoire de la CCA&S ;
Vu les délibérations DEL 2022 053 et DEL 2022 054 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 04 mai 2022, portant respectivement approbation de la modification statutaire du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) et demande d'adhésions de la CCA&S au Syndicat mixte d'Aménagement de l'ARVE et de ses Affluents (SM3A) et au Syndicat de Rivières LES USSES (SYR'USSES) ;
Vu l'avis favorable du Bureau de la CCA&S en date du 20 juin 2022 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 22 juin 2022 ;
Considérant la nécessité de mettre en conformité les statuts de la CCA&S au regard de la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite "Engagement et Proximité" ;
Considérant que cette mise en conformité des statuts exige en application de la Loi précitée, la suppression des compétences optionnelles pour une répartition nouvelle entre compétences obligatoires et supplémentaires ;
Considérant le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
Considérant la feuille de route du projet de Territoire approuvée à l'unanimité par délibération du Conseil communautaire de la CCA&S lors de sa séance en date du 1er décembre 2021, consacrant la volonté de la Collectivité de favoriser la transition écologique dans l'ensemble de ses missions et
projets ;
Considérant la nécessité de mettre en œuvre notamment, le schéma cyclable structurant issu de cette feuille de route et de compléter en conséquence la définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire de la CCA&S en matière d'aménagement de l'espace ;
Considérant la nécessité de compléter les statuts de manière plus accessoire, en ce qui concerne les différentes modalités pouvant être mises en œuvre à l'échelle intercommunale, et notamment en matière de prestations de services ou de groupements de commandes, dans le respect du CGCT et conformément à l'un des axes principaux de la feuille de route du projet de Territoire, priorisant la mutualisation pour accompagner la réalisation des projets communs à l'Intercommunalité et ses Communes membres ;
Considérant qu'il ne s'agit pas d'opérer de nouveaux transferts de compétences ;
Considérant qu'en vertu de l'article L5211-20 du CGCT, l'organe délibérant de la CCA&S est compétent pour délibérer sur les modifications statutaires présentées ;
Considérant qu'en vertu de ce même article, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de la CCA&S au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;
Considérant que la décision de modification statutaire présentée est subordonnée non seulement à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, mais aussi à l'arrêté du représentant de l'Etat dans le Département ;
Considérant la nécessité que soient respectées et remplies les conditions de majorité qualifiées requises par l'article

Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal

L5211-5 du CGCT et supposant un accord exprimé par deux tiers au moins des assemblées intéressées, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des organes délibérants intéressés, représentant les deux tiers de la population totale ;
Considérant qu'il convient également de reprendre en conséquence, une définition de l'intérêt communautaire consolidée, pour compléter les statuts et pallier les erreurs matérielles constatées, afin d'assurer une meilleure lisibilité partagée des champs d'intervention de la CCA&S avec ses Communes membres ;

Madame le Maire expose qu'en plus de la nécessité de mettre à jour les statuts de la CCA&S en vertu de la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite "Engagement et Proximité", supposant la suppression des compétences optionnelles pour une répartition nouvelle entre compétences obligatoires et supplémentaires, il a paru opportun d'en profiter, pour rendre plus lisible le champ d'intervention de la CCA&S, en reprenant à cette même occasion, une définition consolidée de l'intérêt communautaire complétant les compétences de l'Intercommunalité et afin d'assurer une meilleure lisibilité partagée des champs d'intervention de la CCA&S avec ses Communes membres.
Cette démarche s'inscrit aussi dans le prolongement de la dynamique initiée par les Conseillers élus dernièrement et leur volonté d'engager le Territoire en faveur de la transition écologique dans l'ensemble des missions et projets portés par la CCA&S.
A ce titre, il a notamment été décidé de réaliser un schéma cyclable structurant dans le cadre du projet de Territoire dont la feuille de route a été approuvée par tous les Conseillers communautaires en décembre dernier.
La réalisation de ce projet implique également de compléter notamment les compétences obligatoires de la CCA&S, en précisant leurs intérêts communautaires, sans toutefois conduire à de nouveaux transferts de compétences.
De manière plus accessoire, il s'agit également de rappeler les modalités de mises en œuvre à l'échelle intercommunale, de l'un des axes principaux de la feuille de route du projet de Territoire, priorisant la mutualisation pour accompagner la réalisation des projets communs à l'Intercommunalité et ses Communes membres.
Ces précisions apportées, Madame le Maire, invite l'Assemblée à examiner le projet de nouveaux statuts de la CCA&S joints.

A l'issue de son exposé, Madame le Maire propose au Conseil d'approuver les statuts tels que présentés.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve les statuts modifiés tels que présentés et joints en annexe,

- Autorise Madame le Maire à notifier la présente délibération et ses statuts ci-annexés à Monsieur le Président de la CCA&S.

9. Eclairage public

Madame le Maire rappelle la volonté de la commune d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Un sondage a été réalisé auprès de la population en janvier 2022.

Voici quelques réponses obtenues en février 2022 synthétisant les 131 questionnaires retournés :

- Avis sur un arrêt complet de l'éclairage public dans certaines rues, qui hormis pour des raisons de sécurité, n'en ont pas besoin :
    - 76% pour
    - 15% contre
    - 9% sans réponse
- Horaire d'allumage souhaité :
    - 47% à 7h00
    - 36% à 5h00
    - 4% à 4h00
    - 2% autre
    - 11% sans réponse
- Horaires d'extinction souhaités :
    - 40% à 22h00
    - 43% à 23h00
    - 5% autres
    - 12% sans réponse

Depuis, la tension sur la fourniture et les tarifs de l'électricité s'est accrue.

Outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, l'extinction de l'éclairage pendant une partie de la nuit contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges spécifiques dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires au fil du temps.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22h00 à 6h00 dès que les horloges astronomiques seront installées,

- Charge Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

10. Décisions prises par délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération 2020 03 06 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, reçue en Préfecture le 02 juin 2020, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

Commande publique

• Projet de sécurisation du centre village (Zone 30) :

Marché de maîtrise d'œuvre pour une base de travaux de 1 200 000.00 € H.T.

- Cabinet UGUET – ZAE de Findrol – 74 250 FILLINGES 69 600.00 € H.T.

- SARL Profils Etudes – 129 Avenue de Genève – 74 000 ANNECY 74 000.00 € H.T.

- Canel Ingénierie Infrastructure C2I – 36 Avenue Sénevulaz – 74 200 THONON-LES-BAINS pas de réponse

Le cabinet UGUET a été retenu.

Fourniture d'électricité pour la salle polyvalente

	Total énergie			EDF		
Durée	25 MOIS	25 MOIS	VARIABLE ARENH	Fixe 12 mois	Fixe 24 mois	Fixe 36 mois
Mois	€/MWH	C€/KwH	C€/kwH	C€/kwH	C€/kwH	C€/kwH
HPH	1059.935	105.99	66.541	141.449	105.349	82.987
HCH	528.335	52.83	19.001	58.522	46.139	35.46
HPE	324.18	32.42	18.174	52.954	37.957	34.624
HCE	92.52	9.25	3.897	35.492	24.892	20.347

Compte tenu de la volatilité des marchés, Engie n'a pu fournir d'offre et un tarif variable est écarté.

L'offre d'EDF pour 24 mois a été retenue car mieux-disante sur les mois d'hiver et avec un engagement raisonnable dans le temps.

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelle E 1661, située 215 Route du Mont Salève,

- parcelles C 21, 22, 23, 862, 863, 866, 867, 873, situées au lieudit « Les Râches d'en Haut »,

- parcelles B 11, 947, 984 situées au lieudit « Martinet ».

11. Commissions communales/ Comités consultatifs

09.08.2022 : Commission Affaires Scolaires
10.08.2022 et 21.09.2022 : Commission Urbanisme

12. Questions diverses

Energies

Compte tenu des augmentations du prix du gaz et de l'électricité, une attention particulière devra être accordée à leur consommation par les gestionnaires et par les usagers.

L'éclairage public va être diminué de 22h00 à 6h00 en commençant par le chef-lieu, puis dans les autres secteurs équipés de matériels techniques le permettant.

Dans les bâtiments tertiaires (mairie, bibliothèque, école, salles...), les températures seront programmées sur 19°C maximum selon les recommandations du ministère de l'Ecologie, voire en deçà pour les activités physiques.

Il en va du bon sens et des deniers de tout un chacun.

Repas des aînés

Le repas des aînés est programmé le samedi 22 avril 2023 à la salle polyvalente ; Appel d'ores et déjà lancé aux élus et aux membres du Centre Communal d'Action Sociale : toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour l'organisation et le bon déroulement de ce moment convivial.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Excusé : ORSIER Maxime

Absents : AMARAL Marie-Aurélie, CLERC David, JACQUEMOUD Edouard

Procurations : 0 **Public :** 0

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DURET
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022.

2. Aménagement forestier – Période 2023 - 2042

Lors de la séance précédente, Madame Daphné ASSE, technicienne forestière territoriale et Monsieur Nathan DEVIN, aménagiste de l'Unité Territoriale du Faucigny sont venus présenter les missions assurées par l'ONF et l'enjeu du document d'aménagement de la forêt communale.
Madame le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2023 - 2042 en vertu des dispositions des articles L212-1 à L212-3 du code forestier.

Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal

Elle présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la Commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 155,14 ha. Elle comprend actuellement les parcelles D 0516, D 0515, D 0514, D 0513, D 0359, D 0227, D 0837, D 0884, D 0835, D 0833, D 0882, D 0886, D 0220, D 0047, D 0046, D 0268, D 0228, E 0820, E 1571, E 1572, E 1573, E 1574, E 0943, E 0819, E 0817.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre DURET, Conseiller délégué Bois et Forêt qui confirme les missions de l'ONF et l'intérêt de ce document.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité
- Approuve l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé ;
- Sollicite l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement au titre de la législation propre à Natura 2000 ;
- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. Décision modificative

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que les crédits sont insuffisants en fonctionnement (année post covid, retour à la normale), et en investissement suite à la première annuité de portage établi avec l'Etablissement Public Foncier.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget principal 2022 de la commune,

Elle propose les virements de crédit suivants :

OBJET	AUGMENTATION SUR CRÉDITS DÉJA ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS ALLOUÉS	
FONCTIONNEMENT	**Chapitre** & article	Sommes	**Chapitre** & article	Sommes
Bâtiments publics			011/615221	5 016.89 €
Entretien matériel roulant			011/61551	4 000.00 €
Versement à des organismes de formation			011/6184	5 000.00 €
Honoraires			011/6226	6 834.37 €
Fête et cérémonie			011/6232	2 000.00 €
Autres frais			011/62878	3 068.74€
Loyer	75/752	17 920.00 €		
Mandats annulés	77/773	6 000.00 €		
Produit exceptionnel divers	77/7788	2 000.00 €		
Total		*25 920.00 €*		*25 920.00 €*

OBJET	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJA ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS ALLOUÉS	
INVESTISSEMENT	Chapitre & article	Sommes	Chapitre & article	Sommes
Autres organismes publics (EPF)			27/27638	20 778.80 €
Installation de voirie	2152	20 778.80 €		
Total		*20 778.80 €*		*20 778.29 €*

L'assemblée entend ces besoins.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité
- Approuve cette proposition,
- Vote ces virements de crédit.

4. Taxe d'aménagement – Vote du taux de reversement de la part communale à la Communauté de Communes Arve&Salève

Vu la Loi de Finances (LFi) pour 2022 n°2021-1900 du 30 décembre 2021 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-5 ;
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L331-1, L331-2, L331-6, L331-7 à L331-9 et L331-14 ;
Vu l'Ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) de la gestion de la Taxe d'Aménagement (TA) et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive ;
Vu les statuts en vigueur de la CCA&S ;
Considérant que la TA concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable ;
Considérant qu'elle est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves ;
Considérant que jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient dorénavant obligatoire, tel que prévu à l'article 109 de la LFi pour 2022, disposant que "si la TA est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la TA à l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) est obligatoire... compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences"...
Considérant que les Communes membres de la CCA&S ont toutes institué un taux de TA, elles doivent donc, avec la Communauté de Communes, par délibérations concordantes, définir les modalités de reversement de la part de TA perçues par les Communes à l'Intercommunalité et d'applications immédiates à partir du 1er janvier 2022 ;
Considérant qu'il est nécessaire de se conformer aux

exigences de la LFi pour 2022, il est proposé que l'ensemble des Communes membres de la CCA&S reversent à la Communauté de Communes le même pourcentage au titre du montant de recettes de TA qu'elles perçoivent respectivement à la CCA&S de 1% ;
Considérant qu'il convient de préciser également que la part de TA perçue par les Communes au titre des autorisations d'Urbanisme déposées par la CCA&S devra lui être reversée ;
Madame le Maire indique les montants annuels estimés de ce reversement tant pour la Commune (quelques centaines d'euros) que pour la CCA&S (quelques unités de milliers d'euros) ;
L'ensemble de l'assemblée entend le cadre très réglementé de ce point et perçoit que cette loi acte plus un principe de transfert de ressources pour accompagner un transfert d'investissements qu'une nouvelle manne financière pour la CCA&S ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve le principe de reversement d'une part de la TA perçue par les Communes membres à la CCA&S,
- Vote le taux de 1% de la part communale de TA perçue respectivement par chaque Commune membres de la CCA&S,
- Précise que ce reversement sera calculé à partir des impositions perçues à compter du 1er janvier 2022,
- Approuve le reversement à la Communauté de Communes, de la part de TA perçue par les Communes au titre des autorisations d'Urbanisme déposées par la CCA&S,
- Approuve les modalités de ce versement tel que prévu par la convention de reversement ci-annexée,
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque Commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante,
- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Rapport d'activité de la Communauté de Communes Arve&Salève

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse, annuellement, au Maire de chacune de ses communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée, accompagné du compte arrêté par l'organe délibérant de la structure intercommunale.
La Communauté de Communes Arve et Salève (CCA&S) a transmis son document pour l'année 2021 qui a été transmis à l'assemblée préalablement à cette séance.
Madame le Maire parcourt différents points.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité
- Adopte ce rapport,
- Informe que ce document est tenu à la disposition du public au secrétariat.

6. Décisions prises par délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération 2020 03 06 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 reçue en Préfecture le 02 juin 2020, de délégation de pouvoirs au Maire, pour la durée du mandat, concernant notamment la possibilité de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Demandes de subventions au Conseil Régional et au Conseil Départemental (Direction Culture et Patrimoine)

Projet	Montant subventionnable en €, HT	Taux sollicité	Délai
Zinguerie et étanchéité	23 800.00	80%	2022/2023

7. Commissions communales/Comités consultatifs

25.10.2022 : Commission Bâtiments/Voirie

8. Questions diverses

Bâtiments
- Maison du Centre Village : les travaux de rénovation des façades et des avant-toits se terminent.
- Église : des infiltrations d'eau et des moisissures apparaissent dans le bâtiment. Afin de prévenir toute dégradation supplémentaire, la reprise des tablettes en cuivre des fenêtres, la réparation des fuites existantes et d'une noue vont être entreprises. Les travaux sont prévus avant l'hiver.
Par ailleurs, Madame le Maire attire l'attention sur l'état général de l'intérieur de l'église. Il nécessiterait une rénovation d'ensemble. Une estimation est en cours de chiffrage. Prise en charge financière à définir (subvention, Mairie, Association…).
- Sous-sol salle polyvalente : l'étude est en cours pour l'aménagement d'espaces de stockage pour les associations communales et la commune. Un premier estimatif se finalise.

Voirie
- Sécurisation du Chef-lieu : d'ici la mi-décembre, les 3 plateaux surélevés et les 2 feux de récompense seront installés (travaux décidés et totalement pris en charge par le Département, voir comptes-rendus des séances des 29 mars et 24 mai 2022).
- Conteneurs semi-enterrés : mise en place terminée sur le parking du cimetière et Route des Monts (en bordure de l'ancienne décharge). Au total 9 conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif) sont à disposition des habitants ou passants, remplaçant les conteneurs à roulettes collectés par la Communauté de Communes Arve&Salève.

Police pluri communale
Actuellement, sur le territoire d'Arve&Salève, seule la Commune de REIGNIER-ESERY dispose d'une police municipale.
A l'exception de la Commune de Monnetier-Mornex, les autres collectivités travaillent sur la création d'une police pluri-communale.
Forte de son expérience dans le domaine, de sa place centrale sur le territoire intercommunal la Commune de REIGNIER-ESERY peut porter l'élargissement de ce service. Une convention entre cette dernière et les autres communes intéressées cadrera les moyens partagés (locaux, personnels, véhicules…) et les modalités des participations financières des Communes.
Les pouvoirs de polices administratives resteront du ressort des Maires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

haute savoie
le Département

Financement

Pour financer les différents travaux communaux, de nombreux dossiers d'aide ont été déposés auprès de différents partenaires.

Pour la réalisation des travaux des ponts, la commune a perçu de l'Etat, par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), la somme de 39 989 € et 16 431 € par le Département, ces subventions correspondant à environ 70 % des sommes engagées.

Pour la rénovation de l'appartement de la bibliothèque, le Département a financé à hauteur de 18 348 € pour 63 929.84 € HT de dépense communale soit environ 30% des coûts.

Pour l'aire de jeux à proximité de l'espace multisport, le Département a subventionné pour 2 794 € sur 13 970 € HT de facture, son aide a représenté 20 % des frais.

La commune finance sur ses fonds propres le solde de ces investissements.

S.P.

Qu'on se le dise...

Sans aucune gaîté de cœur, nous recevons parfois des courriers anonymes de délation d'administrés par d'autres habitants.

Non signés par manque de courage, ces morceaux de papier ne permettent aucune réponse et n'appellent ni considération, ni obéissance aux injonctions formulées. Les auteurs se reconnaîtront. Qu'ils en soient informés.

Téléphones, mails, courriers, rencontres... les possibilités d'échanges responsables et courtois ne manquent pas et ne peuvent qu'être plus constructifs.

N.P.

Urbanisme

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

TURALI Seckin
7b chemin des Erables - 74100 VETRAZ MONTHOUX
Construction nouvelle (demande accordée)

DUPONT DESCOMBES Laurent
221, route des Nants
Construction d'une pergola (demande accordée)

POPA-OPREA Vlad et Anne
12, chemin de la Chevillarde - 1208 GENEVE
Construction nouvelle (demande accordée)

ETIENNE Florent
248, chemin de la Biollite
Travaux sur construction existante (demande accordée)

PLASSE Bastien
51, chemin de Chez Jacquemoud
Travaux sur construction existante (demande accordée)

METZ Johan et LEVET Julie
745, route de Charny - 74800 ETAUX
Construction nouvelle (demande en cours d'instruction)

PERINET Julien
36, route du Mont Salève
Construction nouvelle (demande en cours d'instruction)

DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

BENKADA Syndia
45, chemin de chez Jacquemoud
Piscine, abri de jardin et garage clos (demande refusée)

AMARAL Marie-Aurélie
2215 route des Monts
Pergola autoportante (demande accordée)

MOLLAND Eric et Gisèle - 467, route du Mont Salève
Division parcellaire (demande accordée)

VIRET Michel - 1695, route des Bois d'Yvre
Changement de toiture (demande accordée)

ACTELIOS SOLUTIONS
JPME 230, avenue D'Uchamps - 33450 IZION
Panneaux photovoltaïques (demande accordée)

BOURGUIGNON François
1089, route du Mont Salève
Création d'ouvertures (demande accordée)

DELAVOËT Ludivine - 137, chemin des Bois de Cologny
Clôture et cuisine d'été (demande accordée)

BOCQUEL Patrice - 60, allée des Côtes du Fernex
Isolation extérieure (demande accordée)

VIGNY Damien - 2055, route d'Esery
Piscine, abri de jardin et pergola (demande accordée)

SCI PAMM - La croisette
Modification d'ouverture (demande accordée)

BOCHATON Christian - 175 route de Cruseilles
Piscine (demande accordée)

FRANCE GLOBAL ENERGIES
277 rue de F. de Pressence - 69100 VILLEURBANNE
Panneaux photovoltaïque (demande en cours d'instruction)

DAMBRUNE Laure - 2291 route d'Esery
Muret en béton (demande en cours d'instruction)

Etat-civil

Naissances

30.06.2022 BOCHATON Eliott,
37, chemin des Bois de Cologny

03.08.2022 BERNABEU Mathis,
54, chemin de la Scierie

07.08.2022 DEGEORGES Romy,
909, chemin de la Grange Rouge

04.11.2022 MEYNET Charlotte,
96, chemin de la Scierie

Décès

22.07.2022 LAFFIN André

Circulation à la Croisette

Afin de réguler les problématiques de flux de véhicules montants et descendants à la Croisette, sur la période hivernale, un dispositif temporaire de sens unique est expérimenté du 15 décembre 2022 au 15 mars 2023.

La montée de Collonges-sous-Salève, RD 45, sera interdite de 15h00 à 18h00.

Ce dispositif est financé et géré entièrement par le Conseil Départemental.

S.P.

Mise en réseau souterrain - ENEDIS

Il y a quelques années, ENEDIS a réuni les communes du Sappey, de Monnetier-Mornex et de la Muraz pour un grand projet d'enfouissement des lignes « moyenne tension » 20 000 Volts. Travaux entièrement financés par ENEDIS.

Nous remercions l'ensemble des habitants pour leur patience, notamment au niveau des feux tricolores règlementant la circulation lors des travaux.

Nous allons gagner en continuité électrique, lors d'éventuelles tempêtes par exemple.

Si des coupures venaient à se produire, elles n'auraient pas pour cause ce réseau nouvellement posé ... !

G.G.

Tags

C'est devenu coutume pour quelques désobéissants de salir la commune par des dessins et/ou des écrits sur les biens communaux. Nous avions déjà évoqué ce sujet, lors d'un précédent bulletin mais les choses ne se sont malheureusement pas améliorées. Ces dégradations ont un coût pour la collectivité en matière de nettoyage, peinture, réparations et en perte de temps, pour les agents des services techniques.

Nous comptons sur votre vigilance, pour que nous puissions garder nos espaces publics tranquilles et propres. Nous rappelons que ces dommages peuvent être punis par la loi jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et jusqu'à 30 000 € d'amende.

S.P.

La nuit a été belle...

Comme l'an passé, notre commune a participé à l'extinction de l'éclairage public d'une partie des voies communales, la nuit du 23 septembre dernier. « La nuit est belle », un événement réussi puisque 187 communes sur les 212 du Grand Genève ont fait partie de l'opération de sensibilisation des habitants à la pollution lumineuse causée par les éclairages artificiels.

S.P.

Pont de Chez Mollière

A la suite d'un diagnostic du cabinet CEREMA, le pont du chemin de Chez Mollière qui permet le franchissement du Viaison a subi des travaux de rénovation. Les services techniques communaux ont entièrement repeint les traverses métalliques durant l'été 2020. Puis, l'entreprise Alpes Ouvrage a réalisé dernièrement une réfection complète des murs de soutien et des abords. Ceci avec professionnalisme et tout en conservant le style des pierres apparentes existantes.

Les balustrades métalliques seront prolongées de part et d'autre afin de garantir une parfaite sécurité aux usagers automobilistes, cavaliers, piétons et cyclistes.

G.G.

Pont de la Meunière

À la suite d'observations de la structure au niveau de sa partie inférieure, la commune a pu coordonner les recommandations réalisées par un bureau d'études et les subventions allouées à ce type de travaux sécuritaires pour le pont situé sur la route des Monts appelé « Pont de la Meunière ».

La société Alpes Ouvrages a donc procédé à diverses opérations de rénovation :

- Traitement des parties métalliques saillantes et corrodées,
- Reprise et bétonnage des divers appuis,
- Enrochement pour la stabilisation des quatre appuis en limite des berges et de la voie circulée.

G.G.

Qui suis-je ?

Connaissez-vous cet ouvrage ? Caché au milieu de la verdure, il permet le franchissement d'un petit cours d'eau et participe à la continuité plane d'un chemin en matériaux tout venant.

Propice à la marche mais aussi à un très léger trafic routier et agricole, il dessert des lieux habités. L'avez-vous reconnu ?

Réponse dans le prochain numéro du bulletin.

G.G.

Actus Bâtiments / Voiries

Le sous-sol de la salle polyvalente

Vous l'avez peut-être déjà remarqué lorsque vous êtes allés, au printemps, récupérer les plantons commandés à l'Association des Parents d'Élèves, le sous-sol de la salle polyvalente est aujourd'hui un vaste espace de plus de 500 m2 complètement inexploité. La mairie a engagé un cabinet d'architecte pour la réalisation de travaux visant à renforcer la sécurité incendie de cet espace. Cela permettra à terme, après passage devant la commission de sécurité et un reclassement administratif, de mettre à disposition des associations de la commune des espaces de stockage pour leur matériel. Des box de différentes tailles seront créés en fonction des besoins et pour les plus grands un accès sera possible depuis l'extérieur grâce à la pose de nouvelles portes de garages sectionnelles. Selon la première estimation du bureau d'architecte, il faudra compter plus de 100 000,00 € HT de travaux pour la création de cet espace.

Éclairage public

Suite à l'enquête réalisée par la mairie à l'automne 2021, le conseil municipal a voté en faveur de l'extinction de l'éclairage public la nuit de 22 h 00 à 06 h 00 du matin. Dans l'ensemble, les points d'éclairage ne sont pas tous prêts à accepter cette extinction programmée. En novembre dernier, ce sont donc les armoires du centre bourg qui ont été impactées en premier. Début décembre, la mairie a signé un nouveau devis pour la mise en place d'horloges astronomiques sur trois nouvelles armoires d'éclairage des lieux-dits du « Mont d'en Bas » et du « Mont d'en Haut » branchés sur la même armoire et des lieux-dits de « Chez Déperraz » et de « la Biollitte ». L'horloge astronomique déjà présente dans l'armoire d'éclairage au lieu-dit « les Mouilles » sera réglée afin de s'allumer et de s'éteindre aux mêmes horaires que le reste de la commune. La mairie poursuit donc petit à petit, au rythme des commissions voiries et des contraintes techniques et budgétaires, son engagement relatif à l'éclairage public.

Aménagement et sécurisation du centre bourg – zone 30 km/h

Difficile de ne pas s'en apercevoir, le Conseil Départemental a réalisé gracieusement, à notre demande, sur la RD 15, trois plateaux ralentisseurs autour de l'école en Centre Village pour répondre à la demande des parents d'élèves et de certains riverains soucieux, à très juste titre, de la sécurité des piétons aux heures de sortie d'école. Des comportements dangereux de la part d'automobilistes sont malheureusement trop régulièrement constatés. Parallèlement à cela, la zone 30 km/h déjà présente dans le centre bourg a été étendue pour englober dorénavant l'ensemble du cœur du village.

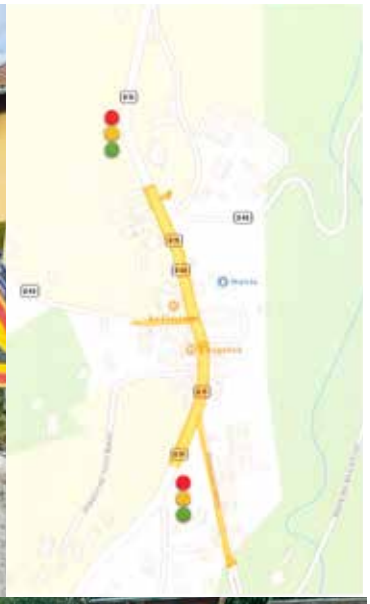

En complément, deux feux tricolores dits « de récompense » ont été installés aux deux entrées principales du village depuis Annemasse et Cruseilles. Ces aménagements ont pour vocation de limiter la vitesse d'entrée des véhicules dans le village. Le fonctionnement est simple : en respectant le 50km/h, une fois dans le village, vous passez toujours au vert. Sinon, si vous roulez à une vitesse supérieure, il faudra patienter au feu rouge...

Les conteneurs semi-enterrés

Deux nouveaux secteurs de la commune sont maintenant concernés par la collecte des déchets d'ordures ménagères et de tri sélectif sur des points d'apport volontaire. Trois conteneurs d'ordures ménagères ont été implantés par la Communauté de Communes sur le parking du cimetière, trois conteneurs de tri sélectif et trois d'ordures ménagères ont été installés sur le site de l'ancienne décharge.

Le prochain site qui accueillera, à la fin de cet hiver ou au printemps prochain, ces conteneurs, sera « Chez Déperraz » au bord de la départementale, à côté de l'abri bus. Il ne restera plus que le centre bourg où la collecte se fait temporairement dans des colonnes aériennes sur la route d'Esery.

Le déploiement de la fibre

La deuxième tranche d'étude pour le déploiement de la fibre sur notre commune vient de débuter pour l'ensemble du versant Est du village. Cette zone devrait ainsi être desservie par les opérateurs et commercialisable à partir de fin 2024.
Pour rappel, la première tranche d'étude pour le déploiement de la fibre vient d'être validée pour le versant Ouest du village. Les travaux de câblage pourront démarrer dans les six prochains mois et nous pouvons envisager une commercialisation dès fin 2023.
Le Syane et les opérateurs téléphoniques pourront renseigner les habitants sur la date de souscription d'abonnement à la fibre.

A.S.

Maison - Centre village

Réfection des façades durant l'automne sur le bâtiment que nous venons d'acquérir (par le biais d'un portage de l'Etablissement Public Foncier).

Les avancées de toit ont également été rénovées avec une pose de lambris blancs et le renforcement des berceaux. Ces travaux extérieurs ont donné un coup de neuf à cette bâtisse située au cœur de notre commune.

N.P.

Emplois saisonniers

Le quotidien des agents du service technique est rythmé tout au long de l'année, mais quand arrive l'été, un renfort devient nécessaire.

Pour l'été 2022, les saisonniers muraziens étaient Nahelle De Rosso, Noémie Laruaz, Antoine Thörig et Justin Guerini. Chacun d'eux a prêté main-forte à Laurent Dupont-Descombes et Daniel Baillard, le temps de quelques semaines pour des tontes, du désherbage, des travaux de peinture, de nettoyage et bien plus encore. Une première expérience professionnelle toujours très appréciée de nos jeunes travailleurs et le bonheur d'un premier salaire.

Pour l'été 2023, tout jeune intéressé devra faire parvenir sa candidature en Mairie avant le 31 mai 2023.

S.P.

GUERINI Justin

LARUAZ Noémie

THÖRIG Antoine

DE ROSSO Nahelle

Octobre Rose

Chaque année en octobre, la campagne de lutte contre le cancer du sein propose un mois de sensibilisation en informant, en dialoguant et en mobilisant. Notre commune s'est parée de rose, à l'image des décorations faites par les enfants de l'école communale ou encore par la tenue du personnel municipal vêtu de rose (voir photos ci-contre).

Valérie du " Salon d'la Mure ", a participé, à travers ses différentes coupes de cheveux, à la collecte qui se faisait au niveau d'Arve et Salève, notre communauté de communes. Ces cheveux serviront à réaliser des perruques de qualité et à moindre coût, afin d'aider les personnes atteintes de cancer, par le biais de l'association Fake Hair Don't Care.

Fake Hair Don't Care a pour but de contribuer au bien-être des personnes atteintes du cancer. Leur mission principale est de recueillir des dons de cheveux afin de proposer à la vente des perruques en cheveux naturels 100% personnalisables.

N.P.

Encombrants

Quelle triste fin connaîtraient nos encombrants s'il n'y avait pas de jour de collecte au village ? Heureusement, notre commune en organise une, deux fois par année.

La collecte d'automne a eu lieu le 22 octobre 2022. Après un petit café et une douceur offerts aux habitants, ceux-ci ont pu déposer leurs déchets dans la benne qui ne tarda pas à se remplir.

E.P.

Cérémonie du 11 novembre

Sous un soleil digne de l'été de la Saint-Martin, mais avec des températures un peu fraîches comme en témoignent les photos, la cérémonie communale débuta à 8h45. L'ordonnancement très classique fut bien accompagné par des enfants du village qui vinrent, avec beaucoup de sérieux, entretenir de leurs bougies une flamme du souvenir afin de dire que ceux qui ont perdu leur vie dans cette tragédie européenne sont morts pour notre liberté. Une petite collation très matinale permit à toutes et à tous de se réchauffer.

Puis l'heure arriva pour les élus et les anciens combattants de prendre la direction de Pers-Jussy pour la cérémonie intercommunale qui, selon la tradition de cette fête, a commencé par une messe concélébrée par notre curé Jean-Damascène Niyibaho et le père Charles Genoud.

A la sortie de l'église le cortège put se former avec tous ceux qui le rejoignirent pour se rendre au monument de Pers-Jussy. Les enfants de l'école communale apportèrent leur contribution en nous lisant des lettres de poilus particulièrement poignantes. Le verre de l'amitié clôtura la cérémonie avant le traditionnel repas dans la salle des fêtes.

E.T.

Église

Nous avons constaté plusieurs fuites au niveau de la toiture de l'église. Nous avons réagi urgemment et l'entreprise Bochard* a été retenue pour divers travaux de réparation sur le mur extérieur côté Sud : reprise de deux noues au niveau des angles des toitures, contrôle de l'ensemble de la couverture, pose de tablettes en cuivre au niveau des vitraux afin de stopper les traces de coulure sur les murs, particulièrement sur la façade côté monument aux Morts, exposée à la pluie et aux intempéries.

Pour répondre aux questions que nous posent certains de nos habitants, les collectivités locales assurent l'essentiel des réparations et de l'entretien des églises construites avant la loi de 1905, concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Depuis cette loi, les subventions au culte octroyées par les collectivités publiques sont interdites. Cependant, l'État, les Départements, les Communes peuvent engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi et bénéficier à leur tour de subventions. Un dossier a été déposé en ce sens par notre collectivité au Conseil Départemental, pour obtenir des financements.

Des travaux de réfection concernant cette fois-ci l'intérieur de l'église feront l'objet, durant l'année 2023, d'une estimation de coût.

Ces travaux, initialement non prévus dans cette mandature, paraissent néanmoins nécessaires et ne pourraient se réaliser qu'avec une entente préalable et une participation financière de l'Association Saint-Antoine. Des réunions de travail seront alors à programmer.

*Montant des travaux actuellement en cours : 23'800.- Euros H.T.

N.P.

Les agents municipaux, tous sauveteurs secouristes au travail

Au cours de la première semaine des vacances d'automne, les agents municipaux se sont réunis en deux groupes afin de découvrir les gestes de premiers secours pour les uns, ou de mettre à jour leurs connaissances pour les autres.

Après enseignement et surtout beaucoup de tests pratiques, chaque agent a reçu une validation du formateur afin d'être reconnu comme sauveteur secouriste du travail (S.S.T).

Leur rôle dorénavant est d'être acteur de prévention au sein de notre collectivité : savoir repérer les situations dangereuses et les signaler. Ils ont aussi la connaissance des premiers gestes de secours à pratiquer, avant l'arrivée des autres acteurs de secours (S.A.M.U pour exemple), face à toute personne victime d'un accident ou malaise dans son environnement de travail.

Pour mémoire :

En cas d'urgence de santé, contacter le S.A.M.U en composant le 15 ou le 112.

Pour tout accident de la route ou incendie contacter les pompiers au 18.

En cas d'arrêt cardiaque, un défibrillateur est accessible devant les portes de la mairie, un deuxième sera prochainement installé à la salle polyvalente (obligation pour les établissements recevant du public).

S.P.

Réunion des présidents des associations

Le 24 novembre, les associations de la commune étaient conviées en mairie pour une réunion de courtoisie. Les présidentes et/ou présidents avait répondu présent à cette invitation, Association des Parents d'Elèves, Association Sports et loisirs, Comité des Fêtes et association Croc'Livres. Après un mot d'accueil, la discussion autour du plan de sobriété énergétique de l'état est venue animer la réunion. La température sera désormais limitée à 19° dans les bâtiments publics. Tous les utilisateurs devront veiller à cette mesure, ainsi qu'aux usages utiles et nécessaires des différentes ressources (électricité, gaz, eau etc.). Autre point, concernant les travaux du sous-sol de la salle polyvalente, le projet a été présenté à la commission Bâtiments et Voiries, ce dernier poursuit son cours et les travaux devraient être engagés au deuxième semestre 2023.

Pour les associations non représentées ce soir-là et qui sont amenées à utiliser la salle polyvalente ou les locaux communaux, notamment l'Association Saint-Antoine et Les'Muriens, un courrier a été adressé à leurs présidents respectifs, concernant le plan de sobriété énergétique, afin qu'ils en informent leurs membres. Plan sur lequel les collectivités ont **l'obligation d'informer** les différents acteurs de la commune (Présidents (es) d'association, Directrice d'école etc.).

N.P.

Décorations de Noël

En décembre et pour célébrer les fêtes de fin d'année, la commune de La Muraz a revêtu ses plus beaux ornements. Les lumières étaient moins nombreuses et la période d'illumination plus courte cette année afin de limiter les consommations énergétiques, mais les petits lutins de la commune se sont relayés sur quelques jours pour décorer le village de sapins, de boules de Noël, de nœuds brillants et de cadeaux.

La magie a opéré encore un peu plus à la mi-décembre avec le beau tapis de neige déposé durant une nuit par dame nature.

S.P.

La garderie à la bibliothèque

Depuis cette rentrée scolaire, des petits groupes d'enfants de la garderie vont à la bibliothèque le mardi soir. Ils sont accueillis par un agent municipal, Françoise Guerin-Fahner, qui les accompagne dans la découverte de nouveaux récits que proposent les différents livres (contes, BD, romans, etc.) disponibles à la bibliothèque.

S.P.

Réunion de courtoisie

Vendredi 16 septembre, Madame le Maire et ses adjoints recevaient le personnel enseignant, le personnel périscolaire ainsi que le représentant des parents d'élèves, dans le cadre de la réunion annuelle de courtoisie.

Madame le Maire a souhaité la bienvenue à Mélanie Capuçon, fraîchement nommée professeur des écoles à La Muraz.

Cette année, l'école primaire regroupe 98 enfants : 25 élèves de CE2, CM1 et CM2, 25 élèves de CP et CE2, 23 élèves de Grande section et CE1, et 25 élèves de Petite et Moyenne Section. Côté restauration scolaire, on enregistre une nette augmentation du nombre d'inscrits, 60 enfants, pour 45 l'année dernière. A la garderie, une bonne vingtaine d'enfants sont accueillis de 7h00 à 8h20 et de 16h00 à 18h30.

Madame le Maire a annoncé les mesures qui devront être prises concernant la sobriété énergétique, ce concept d'actualité qui consiste à revoir nos modes de vie. Concrètement, toute source potentielle d'économie sera étudiée en évaluant les besoins et en modérant les dépenses énergétiques au sein de l'école.

L'accueil des classes à la bibliothèque municipale est maintenu.

Un circuit de sécurité routière sera tracé sur le sol de la cour de récréation afin de sensibiliser le jeune public au respect de la signalisation

A l'issue de la rencontre, chacun a tenté de garder son optimisme, confiant que les projets éducatifs aboutiront.

F.G-F.

Repas de Noël

C'est une tradition à l'avant-veille des vacances scolaires : les enfants des écoles, personnel enseignant, personnels du périscolaire et de cantine, employés des services administratif et technique ainsi que quelques élus participent au traditionnel repas de Noël.

Au dire des enfants, il y avait une belle ambiance ce jeudi 15 décembre à la salle polyvalente. Près de 85 écoliers, de la maternelle à l'élémentaire, étaient inscrits pour déguster ce repas d'exception. Pour eux, la matinée avait été quelque peu riche en émotions : en premier lieu un spectacle pour petits et grands, sur le thème de la sécurité routière, ludique, mais surtout avec humour où le jeune public était invité à participer. Enfin, le Père Noël est arrivé pour le plus grand bonheur des enfants. Quelques photos ont été prises sous le grand sapin décoré, pour immortaliser ces merveilleux instants.

N.P.

Goûter intergénérationnel

Mardi 27 septembre, il y avait de l'effervescence sous le préau de l'école.

Invités par le Centre Communal d'Action Sociale, les aînés qui avaient eu la chance d'être tirés au sort pour des échanges épistolaires (échange de lettres entre correspondants qui s'écrivent) avec les enfants durant l'année scolaire 2021-2022 (aînés de plus de 65 ans habitant en résidence principale sur la commune), ont pu partager un moment de joie et d'émotion autour d'une succulente collation avec les écoliers.

Ce goûter intergénérationnel, initialement programmé en juin, avait dû être remis à plus tard en raison du virus.

Après avoir fait connaissance et à l'heure où la journée de classe se termine, tout le monde a regagné son domicile, avec le sentiment d'avoir vécu un temps propice au développement des liens entre les seniors et les jeunes générations.

F.G-F.

Jeux de cartes du mardi

Ce mardi 4 octobre, en début d'après-midi, sonnait l'heure de la reprise des activités de nos aînés. Une date particulièrement attendue, après trois mois de « grandes vacances ».

Délocalisées à la bibliothèque, ces rencontres amicales pour les plus de 65 ans sonnent le moment des retrouvailles. Accueillis avec un petit café, voire une tarte, aux alentours de 14h, l'après-midi s'écoule gentiment au gré des discussions et des jeux de cartes.

Pour l'instant, environ une bonne dizaine de personnes sont présentes ; d'autres ont encore peur avec le virus. Nous souhaitons bien évidemment qu'un plus grand nombre de personnes se joigne à ce joyeux groupe.

Pour nos aînés, les mardis après-midi représentent bien plus que de simples « après-midi » de jeux entre amis. « Ces parties de cartes ou autres jeux nous permettent de nous retrouver, de discuter de tout et de rien », nous confient des participantes.

N.P.

Goûter de Noël

Le 11 décembre un petit groupe d'aînés s'est rendu à la MJC de Reignier pour visionner le film « Simone, l'histoire d'un siècle ».

Ce film a ému tout le monde et nous a rappelé combien Simone Veil était une grande Dame.

Ensuite les aînés et les accompagnateurs se sont retrouvés à la mairie autour d'un goûter plein de chaleur.

C.T.

Coupe du Monde de Football 2022

Retransmission de la finale de la coupe du Monde de Football 2022

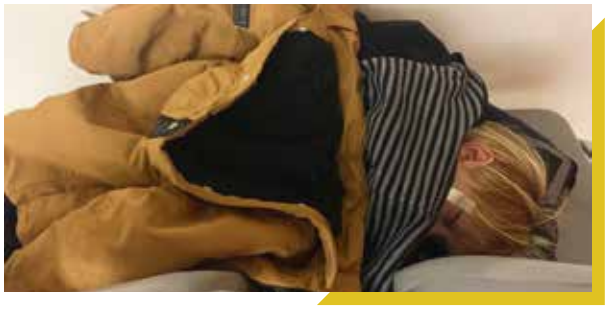

Le dimanche 18 décembre, le match de foot Argentine-France était retransmis sur grand écran à la salle polyvalente. Ascenseur émotionnel pour le public venu nombreux, malgré une publicité assez tardive, pour cette finale de légende. Un match durant lequel les spectateurs et supporters sont passés de l'angoisse, à la peur, aux acclamations, à la joie, aux doutes, pour terminer sur une défaite. Une déception de passer à côté d'une troisième étoile.

Le bruit, les cris de peur, de joie n'ont pas empêché la sieste d'un petit supporter, trop fatigué pour attendre le verdict final !

La recette de ce formidable après-midi s'élève à un peu plus de 420 € en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.

N.P.

Colis de Noël

La distribution des colis de fin d'année aux personnes âgées de 65 ans et plus, par le Centre Communal d'Action Sociale et les membres du Conseil Municipal a été organisée en toute fin d'année.

C'est environ 120 colis qui ont été distribués sur toute la commune, procurant beaucoup de joie cette année pour les aînés, avec ces paniers gourmands remplis de douceur.

Cette année, le choix des producteurs locaux était à l'honneur avec l'association « Les gens d'ici ». Il s'agit d'un réseau de proximité entre des consommateurs et des professionnels, désireux de donner un visage plus humain à leurs échanges, favorisant le contact de proximité.

Chers ainés, vous pouvez également bénéficier de remises chez les partenaires professionnels avec une carte d'adhésion que vous trouverez dans votre sac de friandises.

Certaines personnes ont connu des soucis quant à la qualité du reblochon. Indépendant de notre volonté, nous nous en excusons et nous nous rapprochons de notre fournisseur.

N.P.

Ronde d'Automne

Organisée par la Commune de La Muraz, le VH74, le Comité des Fêtes

La Ronde d'Automne a réuni dans la bonne humeur quelque 130 équipages qui n'ont pu effectuer que cinq montées cette année, la pluie s'étant invitée parfois heureusement sans trop insister !

Tout le monde était enchanté de renouer avec une tradition maintenant bien établie...

Nos remerciements à toutes ces « petites mains », ces nombreux bénévoles sans qui cette journée ne serait pas possible à organiser (qu'ils soient commissaires de course responsables de la sécurité, affectés aux nourritures terrestres ô combien revigorantes ou au parking optimal de nos nombreux visiteurs) pour cette journée vrombissante... qui commence aux aurores et se termine à la nuit.

Un remerciement particulier aux riverains qui acceptent les contraintes d'un dimanche un peu moins tranquille sur les coteaux de notre beau Salève !

E.Pa

Téléthon

Organisé par la Commune de La Muraz et le Comité des Fêtes

Après une marche aux lampions de Reignier à La Muraz en passant par Esery, marche dans un froid sec (ce qui changeait de l'an passé où il a plu sans discontinuer) qui a pu être contré par le vin chaud offert à l'arrivée des nombreux marcheurs un peu transis quand même ! Le concert offert par l'Harmonie de Reignier et la dégustation de la traditionnelle et fameuse soupe à l'oignon (de la soupe de légumes était également proposée), a fini de bien réchauffer tous les participants.

Quelques 210 repas ont été servis par une équipe de bénévoles soudée et bien rompue à l'exercice !

Comme chaque année, les nombreux donateurs ont répondu présents, qui offrant les oignons, qui le pain ou le fromage (râpé et non râpé !), qui la tartelette aux pommes ou le café ! La vente de plantes et des porte-clefs a également connu un franc succès.

Bref, soirée très réussie et généreuse puisque nous avons pu récolter 4'330,50 € au profit de la recherche médicale.

E.Pa.

Au loup !

Dans les grandes classes, le thème de cette première période de travail était le loup.

Les classes de CP-CE2 et CE2-CM1-CM2 ont travaillé sur cette thématique dans plusieurs domaines : en lecture, avec les albums de Geoffroy de Pennart et la lecture de textes documentaires, en sciences et en art.

Les élèves ont également appris des poésies qui avaient pour héros le loup et ils ont réalisé des exposés pour expliquer aux élèves des autres classes le mode de vie de ce grand canidé, qui se laisse de temps en temps apercevoir sur les pentes du Salève et alentour !

M.F.

Cross sur le chemin du Champ Bolliet

Le cross initialement prévu le vendredi 21 octobre a été reporté au jeudi 10 novembre en raison d'une météo incertaine.

Cette rencontre sportive s'est déroulée sous un timide soleil. La bise a poussé dans le dos les coureurs, qui ont tous couru au maximum de leurs capacités !

La route avait été coupée par arrêté municipal, et les sociétés de chasse prévenues de la présence des enfants sur le secteur.

Un grand merci aux parents présents pour aider les enseignantes à encadrer cette rencontre, ainsi qu'aux membres de l'Association des Parents d'Elèves, organisateurs du goûter qui venait récompenser les enfants après la course.

La remise des médailles et des brevets a clôturé comme habituellement cette après-midi sportive.

M.F.

Les Anniversaires

Les anniversaires d'août et de septembre

Nous avons fêté les anniversaires de Marcel, Tessa, Emile et Soren. Pour cela, nous avons cuisiné un gâteau au yaourt et aux pépites de chocolat. Le gâteau était aussi joli qu'appétissant !

M.C.

Les anniversaires du mois d'octobre

Anis, Zoé, Arthur, Nohan, Milo, Noa, Matéo ont fêté leur anniversaire dans la classe. Ils ont alors préparé deux jolies tartes aux pommes afin de régaler nos papilles !

M.C.

Association des Parents d'Elèves (A.P.E.)

Rentrée 2022-2023

Cette année, l'Association des Parents d'Elèves a fait sa rentrée en même temps que les enfants.

En effet, à grand renfort de café, chocolat et brioches, elle a aidé à faire passer la pilule pour les petits pour lesquels c'était une première.

Une belle occasion pour mettre en lumière les différentes manifestations sur l'année et les projets financés.

A la vue du succès remporté par cette première édition du « petit-déj. de la rentrée », celui-ci sera reconduit l'année prochaine pour le grand plaisir des petits et des grands.

Contact : ape.lamuraz@gmail.com

E.P.

Fiestakid

Organiser une boum, ça ne s'improvise pas.

Invitation, playlist, buffet, décoration... voilà le cocktail réussi de la fiestakid !

« Sapés comme jamais », c'était trop la « kiffance » la soirée du vendredi 18 novembre.

De la musique pour danser et s'amuser, faire des rondes et des farandoles, lumières tamisées, morceaux au top de la tendance et rétro, les petits étaient enchantés par cette soirée.

Les parents n'étaient pas en reste du côté bar : petite collation (pizza maison, assiettes du pays avec charcuterie et fromage) accompagnée de beaujolais nouveau dont c'était la sortie la veille.

Une belle édition 2022, rendez-vous l'année prochaine !

E.P.

Vente de crêpes et de sapins

A partir du 24 novembre et jusqu'aux vacances d'hiver, l'APE organisait une vente de boissons et de crêpes, qui a remporté un grand succès.

Près d'une centaine de douceurs bretonnes attendaient chaque jeudi les enfants à la sortie de l'école et les clients du marché.

Les épices du vin chaud se sont mêlées à l'odeur des sapins lors des ventes au profit de l'école dont une partie a été reversée au Téléthon.

Nous remercions toutes les personnes pour l'aide et le soutien qu'elles nous ont apportés.

E.P.

Association Croc'Livres

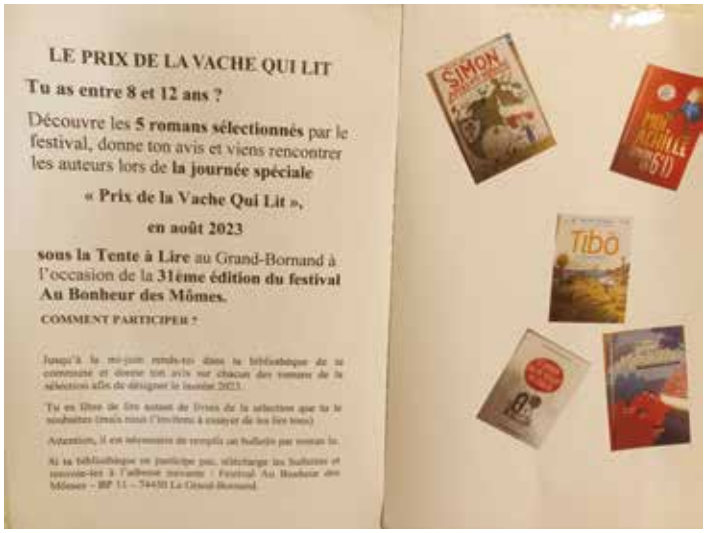

Quelques nouvelles de la Bibliothèque Croc'livres de La Muraz :

Nous sommes ravis de vous annoncer que nous venons d'enregistrer notre quatre-vingtième adhérent (nous avons presque doublé ce chiffre depuis l'ouverture des nouveaux locaux),

Les enfants de l'école primaire sont toujours aussi enthousiastes à venir choisir leurs livres lors des accueils de classes mensuels. Nous tenons également à remercier la dizaine de parents volontaires pour les accompagner.

Nous constatons avec plaisir que la bibliothèque est de plus en plus fréquentée par les familles des enfants scolarisés.

La bibliothèque n'est pas seulement ouverte aux familles de ces enfants, mais à tous.

Avis à tous les adultes, ados et seniors, nous vous attendons nombreux au sein de nos locaux !

En ce moment les enfants de 8 à 11 ans peuvent participer au prix « De la Vache Qui Lit ». Ils lisent 5 livres et votent pour leur préféré. Ainsi l'auteur qui remportera le plus de suffrages recevra ce prix lors du Festival des Mômes du Grand-Bornand.

N'hésitez pas à vous rendre sur notre portail Internet, vous y trouverez les nouveautés et également le catalogue de tous nos livres et pourrez y faire vos réservations.

Pour le printemps 2023, nous envisageons d'accueillir une animation sur le « tri et le recyclage de nos déchets » lors de la journée Commune Propre sous le parrainage de SIVALOR (ex SIDEFAGE).

Nous tenons à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2023.

Le Comité Croc'livres de La Muraz.

Association Sports et Loisirs

L'année sportive 2022-2023 a très bien commencé avec une hausse significative du nombre d'adhérents et de nouveaux cours qui se sont ajoutés à ceux disponibles l'année dernière.

Nous avons pu ouvrir deux séances hebdomadaires de couture et proposer à nouveau la zumba et la méditation après quelques années d'absence.

Il y en a pour tous les goûts, et nos cours sont bien remplis : gym enfants, pilates ou les cours plus intenses comme la posture & le gainage, le bodysculpt ou HIT (High Intensity Interval Training).

Nous espérons poursuivre sur cette lancée et nous vous souhaitons une très belle année sportive et créative !

M.S-A.

Comité des Fêtes

Le Marché de Noël Gourmand

Organisé par Le Comité des Fêtes et L'Association Les'Muriens

Le Marché de Noël Gourmand a vu de nombreux gourmets se presser aux stands foie gras, escargots et autres chocolats fins qui n'ont pas désempli.

Les bijoux de fantaisie et autres cadeaux originaux ont également connu un vif succès...

Un artisan du bois était également présent et nous avons pu admirer ses crèches et autres mazots merveilleusement travaillés.

Les enfants ont pu se régaler des papillotes offertes par le Père Noël (qui nous avait fait l'honneur de venir participer à notre Marché) et ont pu déguster des crêpes préparées par l'Association des Parents d'Elèves (APE) qui vendait également des sapins et des œuvres d'art créées par nos chérubins, le tout au profit de l'APE...

Le Comité des Fêtes a pu régaler de très nombreux convives avec du foie gras maison, du boudin et sa pomme au four et déguster des huîtres arrivées de Bretagne spécialement pour nous !

Enfin, nous souhaitons tous que chacune, chacun, qui souhaite participer à l'organisation de l'une ou l'autre festivité de notre commune, vienne nous rejoindre avec sa fraicheur d'esprit et des idées nouvelles...

E.Pa.

Association Saint Antoine

Concert de Noël « autour de l'orgue à tuyaux »

Comme chaque année désormais, l'église de La Muraz a accueilli un concert autour de son orgue. Un organiste (Paolo Corsi) et, sous la direction de Laurent Chiorino, 2 chorales (l'Ensemble Vocal du Salève et la Chorale paroissiale) nous ont offert un programme de Noël qui fut très apprécié de l'assistance.

Nous avons ainsi pu écouter des extraits d'une Pastorale de Domenico Zipoli, la Messe de minuit de Marc-Antoine Charpentier et des chants de Noël très classiques dont « Douce nuit », « Adeste fideles » et « Les anges dans nos campagnes » que l'assemblée fut invitée à accompagner.

L'Alléluia de Léonard Cohen a clôturé ce concert dont la recette permet de couvrir les frais d'entretien de l'instrument. Eh oui ! Un orgue à tuyaux, c'est-à-dire un vrai orgue, subit les affres du temps et doit périodiquement être révisé et accordé. Un grand merci aux artistes et au public.

E.T.

O.M. SENS YOGA

Passionnée par le Yoga, Corinne a pratiqué de nombreuses années, puis en 2018 l'élan de transmettre sa passion l'a amenée à se former en tant que professeur de Yoga durant 3 années. Depuis elle anime des cours, stages sur différents lieux avec la joie de faire découvrir cet art millénaire.

Son cours à La Muraz (lundi à 19 heures en salle de motricité) dure 1 h 30. Il comprend des échauffements, des asanas (postures), des pranayamas (respirations), de la relaxation et de la méditation.

Corinne continue de se former régulièrement afin d'approfondir toute la dimension du Yoga puis de partager avec ses élèves de tout âge.

C.R.

ATHA YOGA

Yoga postural par excellence soutenu par le souffle et la Méditation fournissant une santé optimale et un équilibre global.

CONTACT

Corinne de Rosso
+33 6 29 05 36 54
omsensyoga@gmail.com

Association Les'Muriens

Pizzas'Yoyo

Cette année deux soirées PIZZAS'YOYO ont été organisées (juillet et septembre 2022) faisant ainsi revivre le four à pain communal.

De belles occasions de partager en famille et/ou entre amis d'excellentes pizzas cuites sur place au feu de bois.

M.M.

L'Embuscade

Début novembre a eu lieu la 2ème édition de la soirée EMBUSCADE.

Soirée bar, petite restauration et jeux. Ambiance cocooning, canapés et sofas, bières et potes, jeux de cartes et jeux de bar.

Nous vous donnons rendez-vous en 2023 pour de nouveaux évènements.

En attendant, nous vous souhaitons de passer de très belles fêtes de fin d'année.

M.M.

On vous attend !!!

La COPPANDY du Salève

L'association « La COPPANDY du Salève » a organisé, pour la 4ème année consécutive, « La 4S du Salève », une randonnée à vélo de route NON CHRONOMÉTRÉE avec 4 parcours sur les routes du Salève allant de 36 km à 116 km et de 730 m à 3265 m de dénivelé positif.

Lors de cette manifestation sportive qui s'est déroulée le dimanche 28 août 2022, les routes du Mont-Salève ont été prises d'assaut par pas loin de 400 cyclistes. Tous les participants ont été ravis des parcours, des paysages et de l'ambiance, malgré des nappes de brouillard entre le col des Pitons et La Croisette. A noter, la présence de plusieurs VAE (Vélo à Assistance Électrique) qui étaient autorisés sur la randonnée.

De plus, nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs élu(e)s qui ont enfourché leurs montures pour gravir le Salève. En tête de peloton il y avait M. Martial Saddier (Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie), Mme Christelle Petex-Levet (Députée de Haute-Savoie), M. David Ratsimba (Conseiller Départemental de Haute-Savoie) et Mme Christine Megevand (Maire de Saint-Blaise), Mme Sylvie Mermillod (Maire de Cruseilles) et M. Xavier Brand (Maire de Vovray-en-Bornes et Président de la CCPC) sont venus les encourager et saluer notre équipe de bénévoles. Nous les remercions pour leur présence et pour leur soutien.

La COPPANDY du Salève, soucieuse de partager ses bénéfices, versera la somme de 5 000 euros répartie entre les Associations caritatives suivantes :

- L'association « Des petits moments de bonheur » qui propose des actions contribuant au bien-être de Lenny de Copponex, atteint du syndrome de Wolfram,

- « L'Association Charlotte » créée dans le but de financer les soins de Charlotte en France comme à l'étranger,

- « L'Association Sport Adapté en Pays de Fillière » qui propose des activités physiques et sportives adaptées aux capacités de personnes en difficulté (personnes handicapées physiques, mentales, ...),

- L'association « OVA France - Autisme » qui œuvre pour l'inclusion dans la société des personnes atteintes d'autisme, dont Camille Vidonne d'Andilly qui bénéficie de leur accompagnement,

et à une nouvelle :

- L'Association « Uniques & Ensemble » qui propose des actions permettant la poursuite de la scolarisation de Léna, une jeune ado de Vovray-en-Bornes, âgée de 12 ans et atteinte du syndrome de West.

Notre volonté est de «Donner de notre temps à ceux qui luttent contre...»

Juste un défi contre le temps qui passe...

Retrouvez leurs coordonnées sur notre site web : www.coppandy.org

Tout cela ne serait possible sans la participation de bénévoles, amis, partenaires, sponsors, ...

Retenez la date du dimanche 20 août 2023 pour la 5ème édition de « La 4S du Salève » et venez nous rejoindre à Cruseilles pour passer de bons moments ensemble.

En 2023, nous espérons organiser «Les 6h VTT des Sons», randonnée VTT «Solidaire» au profit d'associations caritatives, le dimanche 17 juin 2023.

L'idée est de parcourir en VTT, pendant 6h00, une boucle de 10 km au départ du village de Charly et sur le plateau des Sons, seul ou par équipe de 2, 3, 4... personnes. Pas de classement individuel ou par équipe, pas de classement lié au kilométrage effectué, pas de classement par rapport à la durée de roulage, juste le plaisir de « Donner du temps à ceux qui luttent contre... Juste un défi contre le temps qui passe... »

Prenez bien soin de vous et de vos proches et nous vous donnons rendez-vous en 2023 pour partager ensemble des moments de plaisir et d'efforts partagés, dans la bonne humeur et la convivialité.

H.L.

Plus d'infos sur : www.coppandy.org
Contact :
Association La COPPANDY du Salève
info@coppandy.org
Président : Hubert Lacroix

Les bénévoles de « La 4S du Salève » entourés de M. Martial Saddier (Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie), de Mme Christelle Petex-Levet (Députée de Haute-Savoie), de M. David Ratsimba (Conseiller Départemental de Haute-Savoie) et de Mme Christine Megevand (Maire de Saint-Blaise).

Le nouveau site Internet d'Arve & Salève

Comment me déplacer facilement sur le territoire ?

Où chercher de l'aide en tant qu'aidant d'une personne âgée ou malade ?

Comment développer mon entreprise sur Arve & Salève ?

Comment rénover énergétiquement mon logement ?...

Autant de questions et plus encore qui trouveront leur réponse sur le nouveau site internet de la Communauté de Communes Arve & Salève.

Rempli d'actualités qui font le dynamisme du territoire, il est également muni d'un agenda répertoriant les grands évènements organisés par les 8 communes à l'année.

N'hésitez pas non plus à suivre les infos de la Communauté de Communes sur Facebook et LinkedIn.

A.C-G.

Arve & Salève
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Permanences architecturales

1er semestre 2023

- Mardi 10 janvier 2023 - 14h → 18h
- Mardi 31 janvier 2023 - 14h → 18h
- Mardi 21 février 2023 - 14h → 18h
- Mardi 14 mars 2023 - 14h → 18h
- Mardi 04 avril 2023 - 14h → 18h
- Mardi 16 mai 2023 - 14h → 18h
- Mardi 06 juin 2023 - 14h → 18h
- Mardi 27 juin 2023 - 14h → 18h

Ces permanences sont ouvertes aux pétitionnaires de la commune pour travailler sur un projet esthétique nécessitant un permis de construire ou une déclaration de travaux.

Pour prendre rendez-vous :

contacter le 04 50 43 46 14 ou envoyer un courriel à urbanisme@arve-saleve.fr

Lors du rendez-vous, il est important de se munir de tous les renseignements utiles à la compréhension du projet (plan de situation, photographies proches et lointaines du site, plans...).

Conciliateur de justice

Conciliateur de Justice sur Arve & Salève

- Les mardis après-midi
- Des RDV qui doivent être réservés auprès du secrétariat d'Arve & Salève au 04 50 43 46 14.

Lors de la prise de RDV : indiquer vos noms/prénoms, vos coordonnées ainsi que la raison de votre demande (sans détail).

Un conciliateur est tenu par son serment à une stricte confidentialité et impartialité et s'oblige à traiter les affaires dont il se saisit dans les meilleurs délais.

Dans quelles situations ?

©adobestock - ©theonunproject
Réalisation : service communication Arve & Salève

Un conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole. Son objectif est de **régler à l'amiable des litiges de la vie quotidienne** ; c'est une alternative à un procès sans aucun frais.

Pour toute affaire dont l'enjeu financier ne dépasse pas 5000€, une tentative de règlement amiable devant le conciliateur constitue un préalable obligatoire à la saisine du Tribunal judicaire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN POINT SUR L'AVANCEMENT DE TROIS GROS CHANTIERS EN COURS SUR ARVE & SALEVE

Entre avancée des études, demandes de financements en cours et conjoncture internationale et locale, Arve & Salève porte ses projets de territoire avec engagement aux côtés de ses partenaires quotidiens. Rencontre avec le Président qui souhaite donner quelques informations sur l'avancée de trois de ces projets.

La future gendarmerie de Reignier

Le Président Sébastien Javogues et les maires des 8 communes Arve & Salève en appellent à la responsabilité de l'Etat pour réaliser la future extension de la gendarmerie située route de l'Eculaz.

Initialement, ce projet régalien (concernant l'extension des locaux administratifs et la création de logements de fonction) devait être une opération financièrement équilibrée. Le paiement de loyers de la part de l'Etat à la communauté de communes devait couvrir toutes les dépenses du projet (remboursements du prêt, travaux, frais annexes, etc…) comme dans toutes les collectivités de France.

Or il est bien connu que notre territoire transfrontalier subit des tensions importantes qui se reportent notamment sur les coûts de travaux (parmi les plus chers de France). Malgré cela, les loyers versés par l'état aux collectivités restent les mêmes, quelles que soit les zones géographiques concernées. De plus, la hausse (irraisonnée et/ou légitime) des coûts de travaux liée aux évènements internationaux a induit une augmentation de plus de 30% des offres des entreprises par rapport aux estimations initiales. Enfin, les taux d'intérêts augmentent, grevant les capacités d'emprunt et donc d'investissement d'une intercommunalité comme Arve & Salève.

Après s'être tournée vers de ses partenaires de la première heure (Préfecture et Département de Haute-Savoie) et n'ayant pas obtenu suffisamment d'apports financiers, Arve & Salève a lancé un appel en direct au Président de la République. Par cette démarche, la communauté de communes souhaite enfin trouver une solution permettant une réalisation financièrement équilibrée de cette gendarmerie, sans porter préjudice à son budget. Si ces conditions légitimes ne sont pas remplies, le projet ne pourra pas se réaliser au détriment des conditions de travail de nos gendarmes.

A cette heure, les élus attendent la réponse et agiront en fonction du retour qui leur sera fait.

La Mobilité à vélo sur Arve & Salève

Développer la pratique du vélo sur un territoire passe par la création d'infrastructures protégées. Les élus d'Arve & Salève en sont convaincus et travaillent dans ce sens. En 2021, la proposition d'un schéma cyclable définissant les tracés sillonnant tout le territoire était approuvé par le conseil communautaire d'octobre. En juillet 2022, un cabinet a été retenu pour assister Arve & Salève dans la réalisation des itinéraires structurants du Schéma directeur cyclable. Les études débuteront à la rentrée.

Ce schéma est basé sur la création :

- de 4 itinéraires structurants à réaliser et portés par la communauté de communes,

- d'itinéraires secondaires (portés par les communes accompagnées techniquement par Arve & Salève) permettant de relier les 4 axes aux centres bourgs des 8 communes.

Parallèlement, quatre demandes de subventions ont été déposées :

- Auprès du Grand Genève, dans le cadre du projet d'agglomération n° 4 afin de réaliser 3km d'itinéraires autour de la gare de Reignier. La subvention sollicitée concerne à la fois les études et les travaux à hauteur de 30 à 40% du montant total soit environ 1,2M€. La subvention a été accordée montrant toute la pertinence du schéma proposé.
- Auprès de la DREAL, dans le cadre du plan France Relance pour deux itinéraires. La subvention sollicitée concerne à la fois les études, les acquisitions et les travaux à hauteur de 20% du montant total soit environ 800 000€.
- Auprès de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet « AVELO2 » avec pour objectif de réaliser des études spécifiques sur un itinéraire, de mettre en place des services dédiés, de promouvoir la culture vélo et d'aider au financement d'un animateur. Celui-ci serait en charge de développer des actions autour du vélo sur le territoire et accompagner les communes dans le déploiement de leur offre cyclable. La subvention sollicitée d'environ 100 000€ (hors RH) semble en très bonne voie pour être accordée, démontrant la pertinence de l'intérêt de développer le vélo sur notre territoire.
- Auprès du département de la Haute-Savoie qui affiche une ambition très forte sur la politique vélo et serait un partenaire privilégié d'Arve & Salève. Nous attendons avec impatience son retour positif marquant son engagement pour un partenariat important.

Même si le déploiement des axes structurants du schéma cyclable dépend des études à venir et des retours des demandes de subventions, les élus d'Arve&Salève ont souhaité initier une politique encourageante en faveur du cycle dès aujourd'hui :

- C'est pourquoi la Prim'O Vélo a été mise en place afin d'aider à l'achat de vélo pour tous les habitants d'Arve & Salève.
- Arve & Salève travaille également avec Proxim'iTi à l'accueil au niveau de la gare de Reignier du service ProxiVélo au printemps 2023. Ce système de location de vélos électriques au départ de la gare sera ouvert à tous.

L'avancée des travaux du complexe intercommunal sportif et culturel sur Reignier-Esery va prendre du retard.

Les travaux du Complexe Intercommunal ont bien avancé mais vont devoir malheureusement s'arrêter pour quelques temps. La raison principale est due au fait que l'une des entreprises recrutées sur le lot « Etanchéité et couverture du bâtiment » a été jugée défaillante et Arve & Salève ainsi que la commune de Reignier ne peuvent pas continuer à travailler avec elle. Une nouvelle consultation de substitution a été lancée, la démarche est en cours. Entre délai de consultation, étude des offres et attribution du marché, ce sont de nouveaux mois qui s'ajoutent aux dates initialement prévues. De plus, il est malheureusement constaté une augmentation notable des coûts travaux dus au contexte international mentionné plus haut.

Néanmoins, en parallèle, les échanges avec la ligue de tennis et les clubs locaux continuent afin de d'organiser au mieux les futurs courts de tennis, leur utilisation hebdomadaire et les outils de communication permettant de valoriser cette offre de qualité.

Contact Presse : Anne Colé Guillaumin - anne.coleguillaumin@arve-saleve.fr – 06 21 36 31 70

La Maison du Salève

Pour un moment en famille ou entre amis à la découverte du Salève et de ses producteurs locaux.

Les prochains rendez-vous à ne pas manquer.
La Maison du Salève organise de nombreuses animations nature à destination des enfants de 3 à 12 ans, mais aussi pour les adultes ! Voici une sélection de sorties et d'ateliers pour cet hiver :

- Archéo'Salève (nouveauté 2023 !) : mercredi 8 février | animation enfants de 6 à 11 ans

- Balade des petits artistes : vendredi 17 février | animation enfants de 3 à 7 ans

Retrouvez toutes les animations sur www.maisondusaleve.com dans la rubrique agenda ou en téléchargement.

De nouvelles activités pour les adultes en 2023

Cette année la Maison du Salève et le Syndicat Mixte du Salève vous proposent deux journées d'actions pour participer à la préservation du massif du Salève en compagnie d'un naturaliste et d'un entomologiste.

- Journée d'action « les mares » : dimanche 19 mars

- Journée d'action « les arbres remarquables » : dimanche 23 avril

Gratuit | sur réservation | sortie adultes/ados.

INFOS ET RÉSERVATIONS

775, Route de Mikerne 74160 Présilly

+33 (0)4 50 95 92 16

info@maisondusaleve.com

www.maisondusaleve.com

la Maison du Salève
Le plaisir des découvertes

Changement de trésorerie

NOUVELLE ORGANISATION DE VOS SERVICES DE PROXIMITÉ

La trésorerie de Reignier-Esery est fermée à compter du 1er septembre 2022

Pour tout renseignement concernant vos impôts :

Au Service des Impôts des Particuliers (SIP) d'ANNEMASSE :

3, rue Marie Curie - CS 80529 - 74107 Annemasse

Accueil sur rendez-vous :
Pour vous éviter de vous déplacer ou d'attendre, vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique ou physique sur impots.gouv.fr (depuis votre espace particulier ou via la rubrique Contact) **ou par téléphone au 04 50 43 91 50**, du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15

Accueil sans rendez-vous : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15

À distance :

Par téléphone 0 809 401 401 (Service gratuit + prix appel) de 8h30 à 19h

Par messagerie dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Sur impots.gouv.fr pour tous vos services en ligne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Nos services restent joignables pour vos questions sur vos factures locales :

Contactez le service de gestion comptable d'Annemasse

04 50 43 81 80

sgc.annemasse@dgfip.finances.gouv.fr

Sur payfip.gouv.fr pour payer (ou le site indiqué sur la facture)

Paiement chez un des buralistes agréés, en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Reignier-Esery :	**Bureau de tabac**, 306 Grande Rue
Monnetier Mornex :	**Bar tabac**, 1482 route du Salève
Nangy :	**Le Farto**, 1 place de la Fontaine

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Covoiturage

Des incitations financières pour les covoitureurs du Genevois français

Avec la hausse globale du prix des carburants et la congestion des réseaux routiers, passer au covoiturage est aussi écologique qu'économique !

UNE PREMIÈRE INCITATION FINANCIÈRE CONCLUANTE

Mise en place au printemps et à l'été derniers, l'incitation financière des covoitureurs a été particulièrement efficace puisque les plateformes ont enregistré + 50 % d'inscriptions. Trois plateformes sont partenaires de l'opération : BlablaCar Daily, Karos et Klaxit.

En 2023, tous les trajets de covoiturage réalisés depuis et vers le territoire du Genevois français avec l'un des 3 opérateurs partenaires sont financés pour les conducteurs et GRATUITS pour leurs passagers.

Comment cela fonctionne ?

1. Les passagers et conducteurs téléchargent l'application de leur choix (BlaBlaCar Daily, Karos ou Klaxit) et renseignent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
2. L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire, aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont fixés automatiquement, sans détour pour le conducteur et avec le minimum de marche pour le passager.
3. Les covoitureurs valident la mise en relation conducteur/passager.
4. Le montant de l'incitation financière pour le conducteur est alors calculé en fonction de l'origine et de la destination :

• Pour les trajets dont l'origine et la destination sont dans le Genevois français : l'aide sera de 2 € par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à 4 €.

• Pour les trajets dont l'origine ou la destination se situe dans le Genevois français : l'aide sera de 1€ par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à 3Đ. Les trajets réalisés (provenance et destination) dans le Genevois français sont ceux qui reçoivent le montant maximal d'aide afin d'encourager fortement cette pratique et d'aider les ménages du territoire.

En complément de la rétribution versée par le Pôle métropolitain du Genevois français, une prime de 100 € sera versée aux nouveaux inscrits sur les plateformes éligibles au Plan national covoiturage du quotidien.

VOUS AVEZ UN PROJET DE CRÉATION OU DE REPRISE D'ENTREPRISE ?

FAISONS CONNAISSANCE :

- « La boussole » : un entretien de 30 mn pour parler de votre projet et de nos solutions.
- « L'atelier d'ouverture » : une journée pour prendre conscience des enjeux de la création.

ENTREZ DANS LE PARCOURS « RÉUSSIR SA CRÉATION » POUR ÊTRE PRO DÈS MAINTENANT

1. **LA STRUCTURATION**
Accompagnement collectif et individuel : étude de marché, statuts, prévisionnel, entretien avec des experts... jusqu'à l'élaboration du business plan.

2. **LE FINANCEMENT**
Optimisation du plan de financement et tour d'horizon des différents acteurs : prêts bancaires, autres financements, garanties...

3. **LE DÉMARRAGE**
Des solutions adaptées pour chaque type d'activités : portage salarial, couveuses, pépinières, coworking, locaux...

4. **LE RÉSEAU**
Réseaux d'affaires, de services ou par thématiques pour diversifier votre carnet d'adresses et développer votre entreprise.

5. **LA COMMUNAUTÉ**
Des porteurs de projet, des chefs d'entreprise qui s'entraident et restent connectés.

Prenez rendez-vous sur REZUP.ORG

VOUS ÊTES À LA BARRE DE VOTRE ENTREPRISE ET AVEZ DES CAPS À PASSER ?

FAISONS CONNAISSANCE :

- « La longue vue » : un diagnostic en 1 h pour comprendre votre situation et vous présenter nos experts.

ACCÉLÉRER VOTRE DÉVELOPPEMENT EN BÉNÉFICIANT DE L'EXPERTISE DE NOTRE COMMUNAUTÉ !

LES RESSOURCES HUMAINES
Besoin de recruter, fidéliser ou reclasser ? Profitez de solutions RH : formations, ateliers, partages d'expériences, solutions innovantes...

LE RÉSEAU
Besoin d'échanger ? Accédez à des réseaux spécialisés : numérique, ressources humaines, innovation, développement commercial...

LE FINANCEMENT
Besoin de financer votre croissance, vos investissements, de renforcer votre trésorerie ? Trouvez auprès de nos partenaires la solution dont vous avez besoin : aides, prêts, subventions...

LES LOCAUX ET LE FONCIER
Besoin de vous implanter ou de déménager ? Trouvez la formule qui vous correspond : co-working, locaux, foncier aidé...

L'INNOVATION
Besoin de (ré)inventer un process, un modèle économique... ? Entrez en contact avec nos partenaires experts.

TRANSMISSION
Besoin de passer le flambeau ? Préparez votre projet et faites-le connaître au plus grand nombre de repreneurs.

Prenez rendez-vous sur REZUP.ORG

REZ'UP

Un guichet unique qui accueille, informe, oriente les porteurs de projets et les chefs d'entreprise

- Plus de 70 partenaires experts vous accompagnent dans leur domaine d'intervention
- Un agenda avec plus de 200 événements utiles à l'entreprise

Rejoignez la communauté animée par et pour les entrepreneurs

Avec le soutien

REZUP.ORG
04 50 87 09 87

LA PLATEFORME DE L'ENTREPRENEURIAT LOCAL

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE
Accélérateurs de valorisation !

SIVALOR

NEWS

TRI DES EMBALLAGES : VOTRE GESTE QUOTIDIEN SE SIMPLIFIE !

Depuis plus de 20 ans, le SIVALOR (Syndicat Intercommunal de la Valorisation, ex SIDEFAGE) s'engage pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. En 2021, 120 000 tonnes d'ordures ménagères ont été valorisées énergétiquement, et parallèlement le recyclage des emballages a augmenté de +2,46% par rapport à 2020, pour dépasser les 34 500 tonnes. Ces résultats sont encourageants, **mais allons plus loin !**

Ainsi, dès le 1er janvier 2023, il sera possible de déposer dans un seul et même contenant jaune, **tous les emballages sans exception** : en métal, plastique, les papiers, cartonnettes, et briques alimentaires.

Un geste de tri logique, utile et simple !

POUR VOUS, LE TRI DEVIENT PLUS PRATIQUE !
- C'est un emballage ? Vous pouvez le déposer dans le bac ou le conteneur de tri !
- Inutile de le laver : bien le vider suffit !

Nous sommes tous acteurs du recyclage, engageons-nous, trions plus !

Plus de doute, tous les papiers et emballages se trient !

VERS MOINS DE POLLUTION...
Une fois vos emballages triés, les recycler permettent de réutiliser la matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets. Ainsi, le recyclage de 850 boîtes de conserve en acier permettra de fabriquer un lave-linge, et une bouteille en verre d'en fabriquer une nouvelle ! Le recyclage permet également de limiter les pollutions de l'air, de l'eau et même des sols. En effet, l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matières premières est très polluante. Le recyclage favorise aussi d'importantes économies d'énergie.

TRIONS TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

Vous pouvez déposer tous vos papiers et emballages sans exception dans le conteneur ou le bac de tri.

① **C'EST UN PAPIER OU UN EMBALLAGE ?** DANS LE BAC DE TRI.

② **INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE.** IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER.

③ **DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES DANS LE BAC ET SANS SAC.**

ARS

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Bloc-notes

URGENCES

Samu : 15
Police secours : 17
Pompiers : 18 ou 112 (portable)
Gendarmerie de Reignier-Esery : 04 50 95 75 11
Urgences médicales du Léman : 04 50 49 15 15

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

Altitude de la mairie 640 mètres
Point culminant « Les Rochers de Faverges »1309 mètres
Superficie 1437 hectares et 62 ares
Population (en 2022) 1082 habitants

La commune fait partie :

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
- de la Communauté de Communes Arve & Salève

ADMINISTRATION COMMUNALE

- Secrétariat de mairie 04 50 94 51 86
  ouvert les mardis : 13h-19h, jeudis : 9h-12h et vendredis : 13h-18h
- Rencontre avec le Maire :
  permanence le mardi de 19h à 20h ou sur rendez-vous
- Réunions du Conseil Municipal : environ toutes les cinq semaines - consulter le tableau d'affichage en mairie et le panneau lumineux.
- Périscolaire (cantine et garderie) : 04 50 94 51 86

ENFANCE

- Micro crèche : « Mes premiers pas » Ouverture les lundis, mardis, vendredis de 7h00 à 18h30 et les mercredis, jeudis de 6h30 à 18h30. info.mes-premiers-pas@gmail.com
- Ecole primaire : 04 50 82 84 36 (maternelle et élémentaire)
- Collège public de Reignier-Esery : 04 50 43 42 64
- Lycée public des Glières à Annemasse : 04 50 43 93 20
- Lycée technologique Jean Monnet : 04 50 87 18 36
- Lycée professionnel et technologique Jean-Monnet (anciennement lycée le Salève) : 04 50 92 07 56

VIE ASSOCIATIVE

- Association Croc'Livres : 07 86 22 97 58
  Présidente Mme Marie Olgiati
- Association Les'Muriens : lesmuriens.asso74@gmail.com
  Président M. Fabrice Bovagne
- Association des Parents d'Elèves (APE) : ape.lamuraz@gmail.com
  Président M. Sylvain Marongui
- Association paroissiale Saint-Antoine : 04 50 94 50 44
  Président M. Edouard Jacquemoud
- Association Sports et Loisirs : asl.lamuraz@gmail.com
  Présidente Mme Marta Sierra Arregui 06 72 90 75 54
- Association OM Sens Yoga :
  Président M. Frédéric De Rosso 06 29 05 36 54
- Comité des Fêtes : 04 50 85 09 63
  Présidente Mme Eveline Pattay
- Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz
  Président M. David Clerc : 06 03 90 75 34
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR de Reignier)
  Président M. Étienne Toullec 04 50 95 15 32
- Société de pêche "L'Amicale des Pêcheurs du Viaison"
  Président M. Jean-Marc Zavallone : 04 50 94 45 06

SERVICE SOCIAL DE REIGNIER-ESERY

- 391, Grande Rue, 74930 Reignier-Esery 04 50 33 23 47
  ouverture du lundi au vendredi :
  8h45-12h00 et 13h45-17h30 (fermé le lundi après-midi)
- **Epicerie solidaire** 06 37 45 17 36
  Informations auprès du Secours catholique de Reignier-Ésery

RELATIONS INTERCOMMUNALES, ADHESIONS

- Syndicat Intercommunal de valorisation (SIVALOR)
- Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA)
- Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE)
- Syndicat Mixte du Salève
- Communauté de Communes Arve & Salève
  160 Grande Rue à Reignier-Esery : 04 50 43 46 14
- Déchetterie Intercommunale de Reignier-Esery :
  1496, route des Rocailles, 09 70 21 09 36
  du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h15
  Rappel : badge indispensable !
- Eau et assainissement
  Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe,
  85, route de Serry, Fillinges 04 50 95 71 63
  Dépannage eau : 06 83 74 42 06
  Dépannage assainissement : 06 77 04 19 50

AUTRES SERVICES PUBLICS

- **Allô service public** 3939
  (réponse aux questions administratives)
- **Impôts service :** 0 810 467 687
- **Mission Locale du Genevois** 04 50 95 20 50
  26, avenue de Verdun, 74100 Annemasse
- **Pôle Emploi** 3949
  2C avenue de Verdun, 74100 Annemasse
- **Poste de Mornex** 3631
  www.laposte.fr, rubrique bureau de poste,
  code postal : 74560 La Muraz
  Ouvert : mardi, jeudi : 8h à 11h - 16h45 à 18h30, mercredi : 14h à 18h30, vendredi : 16h45 à 18h30, samedi : 9h à 12h

SERVICES MEDICAUX

Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) 04 50 82 20 00
558, route de Findrol, 74130 Contamine/Arve
Hôpital Privé des Pays de Savoie (HPPS) : 04 50 83 43 43
19, avenue Pierre Mendès France, 74100 Annemasse
Clinique des Vallées (neuropsychiatrie) : 04 50 95 48 48
2 rue Claude Debussy, 74100 Ville-la-Grand

SERVICES DIVERS

- **Animaux Secours notre Refuge de l'espoir**,
  74380 Arthaz-Pont-Notre-Dame, 04 50 36 02 80
  Animaux perdus/trouvés 24h/24 et 7j/7
- **Covoiturage :**
  Réseau régional : movici.auvergnerhonealpes.fr
  Réseau local : covoiturage-leman.org
- **Proxim'iti :** 04 50 25 63 24
  Ramassage scolaire vers Reignier-Esery, Annemasse, Ville-la-Grand
  Ligne régulière H vers Annemasse gare
- **Taxi Rochois :** 06 21 45 79 31
- **Maison paroissiale de Reignier-Esery :** 04 50 43 40 50

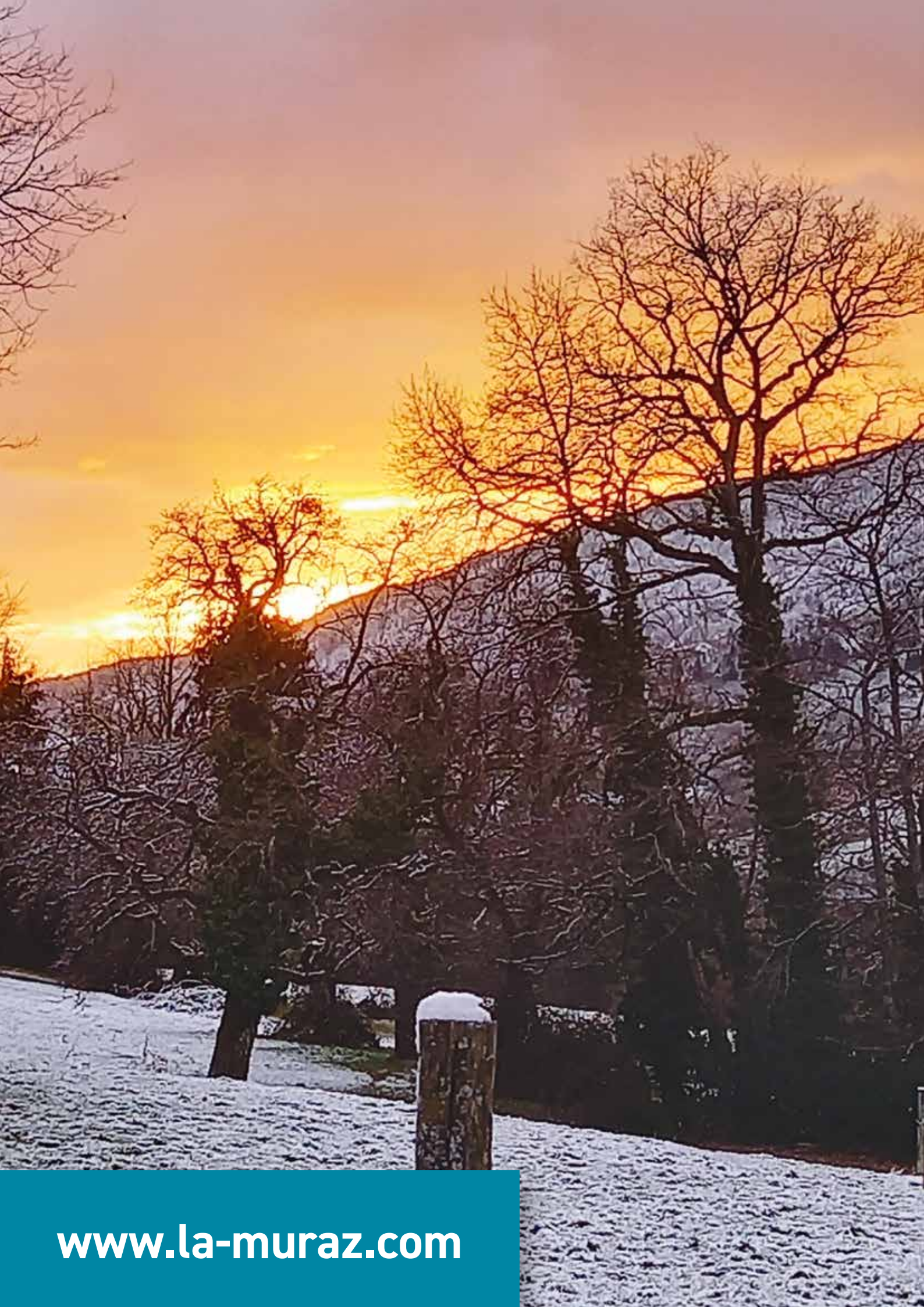

www.la-muraz.com